

Rapport annuel  
Compagnie du Cambodge

---

2008



---

Rapport annuel Compagnie du Cambodge  
2008

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire  
du 11 juin 2009

Société anonyme au capital de 23 508 870 euros  
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 – Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

**[www.compagnie-du-cambodge.com](http://www.compagnie-du-cambodge.com)**

552 073 785 RCS Nanterre

# Conseil de surveillance au 9 avril 2009

---

**Comte de Ribes**

Président

**Hubert Fabri**

Vice-Président

**Vincent Bolloré**

Représentant Bolloré Participations

**Sébastien Bolloré**

Représentant Plantations des Terres Rouges

**Daniel-Louis Deleau**

## Directoire au 9 avril 2009

---

**Thierry Marraud**

Président

**Emmanuel Fossorier**

Directeur

**Information financière**

**Cédric de Bailliencourt**

Directeur Financier

Tél. : +33 (0)1 46 96 46 73

Fax : +33 (0)1 46 96 48 76

**Emmanuel Fossorier**

Relations investisseurs

Tél. : +33 (0)1 46 96 47 85

Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

# Rapport financier annuel

---

<b>5</b>	<b>Rapport de gestion</b>
6	Rapport du Directoire
14	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne
18	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne
19	Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009
<b>21</b>	<b>Comptes consolidés</b>
22	Bilan consolidé
24	Compte de résultat consolidé
25	Variation de la trésorerie consolidée
26	Variation des capitaux propres consolidés
27	Annexe aux comptes consolidés
33	Notes sur le bilan
46	Notes sur le compte de résultat
50	Autres informations
54	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux
55	Liste des sociétés consolidées
56	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
<b>57</b>	<b>Comptes annuels</b>
58	Bilan
60	Compte de résultat
61	Annexe aux comptes annuels
61	Notes sur le bilan
63	Notes sur le compte de résultat
64	Autres informations
65	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
66	Filiales et participations
68	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
69	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
<b>71</b>	<b>Résolutions</b>
72	Rapport du Directoire à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009
73	Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009
75	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières
76	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières
<b>77</b>	<b>Autres informations réglementées</b>
78	Attestation du rapport financier annuel
78	Document d'information annuel



# Rapport de gestion

---

- 6 Rapport du Directoire
- 14 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne
- 18 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne
- 19 Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009

## Rapport du Directoire

### Résultats au 31 décembre 2008

#### Comptes consolidés

Le résultat net consolidé s'établit à 34 millions d'euros, contre 340 millions d'euros en 2007. Il intègre principalement 358 millions d'euros de plus-value de cession de titres Vallourec, compensée par d'importantes dépréciations des titres Havas (179 millions d'euros) et Aegis (108 millions d'euros).

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 1 037 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 1 668 millions d'euros au 31 décembre 2007, après prise en compte notamment de la mise à la juste valeur des titres (dont notamment l'annulation de la mise à la juste valeur des titres Vallourec cédés).

#### Comptes annuels

Le résultat net social ressort en perte de 74 millions d'euros, contre un bénéfice de 243 millions d'euros en 2007. Il correspond principalement à la quote-part de la Financière du Loch qui comprend la dépréciation des titres Aegis.

#### Trésorerie

Au 31 décembre 2008, la trésorerie de la Compagnie du Cambodge s'élève à 214 millions d'euros, contre 356 millions d'euros au 31 décembre 2007.

### Participations

#### Financière du Loch et Compagnie de Pleuven (55,5 %)

La Compagnie du Cambodge détient directement 55,5 % de la Financière du Loch et de la Compagnie de Pleuven qui gèrent un portefeuille de participations, dont notamment :

#### Havas

Le Groupe Bolloré détient 32,9%<sup>(1)</sup> du capital d'Havas. La valeur boursière de cette participation s'élève à 208 millions d'euros à fin décembre 2008.

Depuis 2005, le Groupe est présent au Conseil d'administration d'Havas, dont Vincent Bolloré est le Président non exécutif.

En 2008, Havas a connu une forte amélioration de ses résultats. Le revenu a atteint 1 568 millions d'euros et la croissance organique de 4,7 % constitue une des meilleures progressions du secteur. Le résultat opérationnel s'établit à 189 millions d'euros, en hausse de 12,5 %, et le résultat net part du Groupe, 104 millions d'euros, a augmenté de 25 % par rapport à 2007 et doublé comparé à 2006.

La quote-part d'Havas dans les résultats des entreprises associées pour l'exercice 2008 représente 29 millions d'euros dans les comptes de Compagnie du Cambodge, avant 179 millions d'euros de dépréciation des titres.

#### Aegis

Le Groupe Bolloré détient 29,9%<sup>(2)</sup> du capital d'Aegis Group Plc, société de marketing services spécialisée dans les médias et les études de marché, cotée à la Bourse de Londres.

À fin 2008, la valeur boursière de cette participation représentait 270 millions d'euros<sup>(2)</sup>.

Le résultat net part du Groupe 2008 s'établit à 83 millions de livres sterling, contre 89 millions de livres sterling en 2007. La baisse du cours d'Aegis et de la livre sterling en 2008 a généré une dépréciation dans les comptes de la Compagnie du Cambodge de 108 millions d'euros.

#### Vallourec

En 2008, le Groupe a cédé 3,6 % de Vallourec pour 400 millions d'euros, réalisant une plus-value de 358 millions d'euros, après 346 millions d'euros en 2007.

Suite à cette opération, le Groupe Bolloré a procédé à de nouveaux achats de titres pour détenir 5,6 %<sup>(3)</sup> du capital de Vallourec début 2009.

#### IER (47,3 %)

IER est le leader de l'équipement des grands réseaux de transport en terminaux et automates de billetterie et en équipements de contrôle d'embarquement permettant le traitement sécurisé et automatisé des flux de passagers et de bagages. IER est également leader dans les solutions d'identification automatique pour le contrôle des flux et des marchandises pour les chaînes et les opérateurs logistiques. Sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de la RFID (« *Radio Frequency Identification* », système d'identification par radiofréquence) en fait un acteur majeur dans le déploiement de ces nouvelles solutions. Enfin, IER est leader mondial pour la fourniture d'équipements de sécurité physique et de contrôle d'accès.

En 2008, IER a réalisé un chiffre d'affaires de 138,6 millions d'euros, en baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2007, à périmètre et taux de change constants. Malgré une diminution sensible de ses coûts, les résultats 2008, qui intègrent 9,5 millions d'euros de recherche et développement sont impactés par la baisse rapide des ventes de terminaux traditionnels.

Dans le transport aérien, les ventes de la nouvelle borne libre-service multi-compagnie montent en puissance. Les nouveaux produits (Speed Boarding Gate) connaissent une forte croissance, compensant partiellement le déclin rapide des terminaux, imprimantes et lecteurs.

L'activité Contrôle d'accès, qui a réalisé 50,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, est en légère baisse, en raison de la fin de la réalisation de grands chantiers, notamment celui du métro de Lyon. Deux marchés importants de transport public ont été remportés en 2008 et viendront compléter l'activité ordinaire qui se développe favorablement.

Bénéficiant de la réorganisation de son activité, l'identification automatique voit son chiffre d'affaires progresser de 5 % par rapport à 2007 tandis que les ventes de produits RFID baissent légèrement, suite à la diminution de la demande dans le secteur textile. Au premier semestre 2008, la quatrième ligne de production RFID est entrée en service.

Début 2009, le Groupe a mis en place un nouveau management et une nouvelle organisation en trois activités : Bornes, RFID et Contrôle d'accès.

#### Forestière Équatoriale (60,7 %)

Le résultat net consolidé s'élève à 97 millions de francs CFA contre 604 millions de francs CFA en 2007. Le résultat net consolidé intègre les résultats du chemin de fer Sitarail, qui relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, dont le chiffre d'affaires est en léger retrait, suite à la baisse des trafics de certains produits, et dont l'activité a été marquée par la forte hausse du carburant. Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 6 314 millions de francs CFA au 31 décembre 2008 contre 7 800 millions de francs CFA fin 2007. Le résultat net social s'élève à 634 millions de francs CFA, contre 551 millions de francs CFA en 2007. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de 13 775 francs CFA par action, identique à celui de 2007.

(1) Mis en équivalence, dont 4,75 % par Bolloré.

(2) Mis en équivalence à compter du quatrième trimestre 2008, dont 0,8 % détenu par Bolloré Participations et 1,6 % par Nord-Sumatra Investissements.

(3) Dont 4,3 % par Bolloré à travers Compagnie de Cornouaille et 0,9 % par Nord-Sumatra Investissements.



## SAFA (46,4 %)

SAFA Cameroun, filiale de SAFA, exploite 8500 hectares, dont 4700 hectares de palmiers et 3800 hectares d'hévéas. La production croît respectivement de 18 % pour l'huile de palme, à 12800 tonnes, et de 20 % pour le caoutchouc, à 5500 tonnes, grâce à la poursuite de la montée en production des jeunes plantations et à l'apport de caoutchouc villageois.

Dans un contexte international favorable sur une grande partie de l'année, le prix de vente de l'huile brute, obtenu sur le marché domestique, progresse de 30 %, tandis que le prix moyen de vente du caoutchouc à l'exportation progresse de 19 %. Le chiffre d'affaires 2008 s'établit à 18 millions d'euros, en progression de 32 % grâce à la hausse de la production et des prix de vente. Après impact de la norme IAS 41, le résultat opérationnel s'élève à 12 millions d'euros et le résultat net à 10,5 millions d'euros.

En juillet 2008, SAFA Cameroun a été introduit en Bourse, au Douala Stock Exchange.

## Socfinal (11,5 %)

Socfinal, l'un des premiers groupes de plantations indépendants, gère des plantations en Indonésie et dans plusieurs pays d'Afrique (Liberia, Kenya, Cameroun, Côte d'Ivoire), représentant au total environ 140000 hectares.

Il est présent dans la production d'huile de palme, de caoutchouc et de café. En 2008, grâce à la forte hausse des cours du caoutchouc (+ 18 %) et de l'huile de palme (+ 20 %) au premier semestre, les plantations du Groupe Socfinal ont réalisé d'excellents résultats. Ainsi, en Indonésie, Socfindo, qui exploite 48000 hectares de palmiers à huile et d'hévéas, a réalisé un résultat net social de 64 millions d'euros, en progression de 45 % par rapport à 2007. Les plantations de Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Liberia et du Kenya affichent également de très bons résultats en forte progression.

Par ailleurs, le Groupe Socfinal, qui poursuit son expansion, a entrepris la création de 12000 hectares de plantations d'hévéas au Cambodge et la replantation de 5000 hectares de palmiers en République Démocratique du Congo. Il sera proposé à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 17 euros par action, en hausse de 55 % au titre de l'exercice 2008.

## Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est une perte de 73607333,54 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Perte de l'exercice	(73 607 333,54)
Report à nouveau antérieur	279 405 952,53
Bénéfice distribuable	205 798 618,99
Au compte « Report à nouveau »	205 798 618,99

## Distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2007	2006	2005
Nombre d'actions	559 735	559 735	559 735
Dividende (en euros)	278,00 <sup>(1)</sup>	100,00 <sup>(1)</sup>	48,00 <sup>(1)</sup>
Montant distribué (en millions d'euros)	155,61	55,97	26,87

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

## Prescription des dividendes

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

## Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée par la société.

## Renseignements concernant l'actionariat

Au 31 décembre 2008, le capital de la Compagnie du Cambodge était réparti de la façon suivante :

	% du capital
Plantations des Terres Rouges	61,73
Compagnie des Glénans	22,05
Bolloré	9,99
Autres sociétés du Groupe Bolloré	5,00
<b>Sous-total Groupe Bolloré</b>	<b>98,79</b>
Public	1,21
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

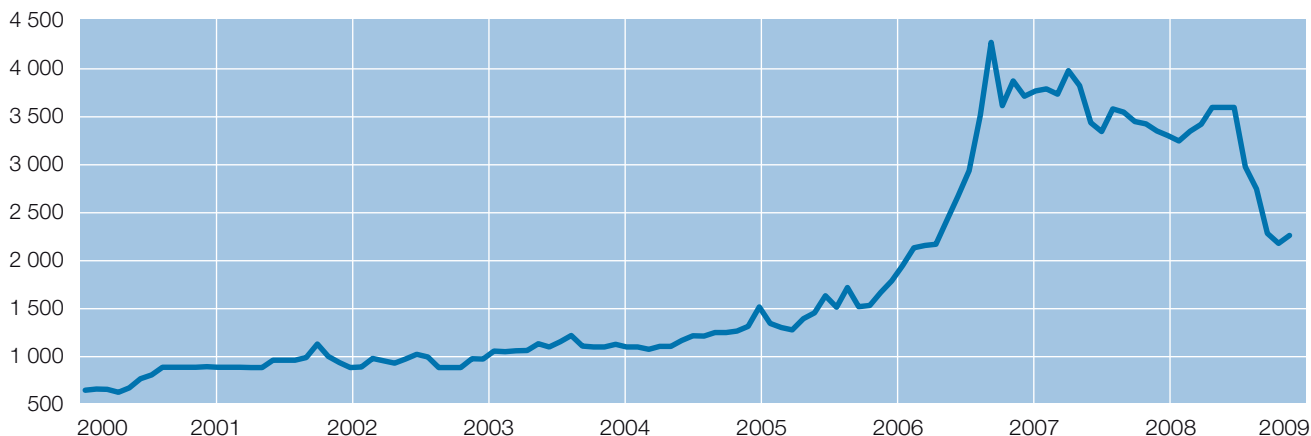
Le nombre de droits de votes est identique à celui des actions. À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Au 31 décembre 2008, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 32, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 197 (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2008, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie. Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

# Rapport de gestion

## Évolution du cours de l'action

Moyenne mensuelle (en euros)



(en euros)

Cours au 31 décembre 2007 3 261,02

Cours au 31 décembre 2008 1 969,00

Cours au 26 février 2009 2 200,00

Au 26 février 2009, la capitalisation boursière de la Compagnie du Cambodge s'élève à 1 231,4 millions d'euros.

Le nombre de titres échangés en 2008 a été de 194 pour un montant de 638 milliers d'euros.

## Prises de participations

### Prises de participations directes

Néant.

### Prises de participations indirectes

Néant.

### Informations relatives aux participations réciproques

Néant.

## Conseil de surveillance

Les mandats du Comte de Ribes, d'Hubert Fabri, de Daniel-Louis Deleau, de Bolloré Participations et de Plantations des Terres Rouges arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat respectif, à l'exception de celui de Daniel-Louis Deleau, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Afin de se conformer au code de gouvernance d'entreprise, le Conseil de surveillance propose de nommer en qualité de membre du Conseil indépendant Jean-Philippe Hottinguer pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette cooptation.

## Conventions article L. 225-88 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du même Code et conclues au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance.

## Jetons de présence

Le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil de surveillance à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 21 343 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil de surveillance, en parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des membres du Conseil de surveillance.

## Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2008, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233.16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

### Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2007	Exercice 2008
<b>Comte de Ribes, Président du Conseil de surveillance</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	205 020	205 020
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	251 000	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>456 020</b>	<b>205 020</b>
<b>Thierry Marraud, Président du Directoire (nomination le 28 août 2008)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	387 304
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	753 000	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>753 000</b>	<b>387 304</b>
<b>Emmanuel Fossorier, membre du Directoire (nomination le 28 août 2008)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	67 060
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	100 400	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>100 400</b>	<b>67 060</b>

### Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Comte de Ribes, Président du Conseil de surveillance</b>				
Rémunération fixe	177 720	177 720	177 720	177 720
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	27 300	27 300	27 300	27 300
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>205 020</b>	<b>205 020</b>	<b>205 020</b>	<b>205 020</b>
<b>Thierry Marraud, Président du Directoire</b>				
Rémunération fixe	-	-	302 437	302 437
Rémunération variable	-	-	80 000	80 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	1 961	1 961
Avantages en nature	-	-	2 906	2 906
<b>Total</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>387 304</b>	<b>387 304</b>
<b>Emmanuel Fossorier, membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe	-	-	59 042	59 042
Rémunération variable	-	-	7 000	7 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	1 018	1 018
<b>Total</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>67 060</b>	<b>67 060</b>

(1) Option Bolloré.

## Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
<b>Hubert Fabri</b>		
Jetons de présence	25 721	25 769
Autres rémunérations	65 000	65 000
<b>Daniel-Louis Deleau</b>		
Jetons de présence	2 288	2 738
<b>Bolloré Participations</b>		
Jetons de présence	38 433	43 433
<b>Plantations des Terres Rouges</b>		
Jetons de présence	2 287	3 050
<b>Total</b>	<b>133 729</b>	<b>139 990</b>

### Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux ni levée au cours de l'exercice.

### Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

## Mandats exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

### Comte de Ribes

#### Président

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006<sup>(R)</sup>

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009)

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
- Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Président d'honneur de Société Industrielle et Financière de l'Artois, IER ;
- Vice-Président de Bolloré ;
- Directeur général de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Administrateur de Bolloré, Ciments français, IER, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge et de la Banque Jean-Philippe Hottinguer et Cie ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'administration de Financière Moncey.

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président de Redlands Farm Holding ;
- Vice-Président de Financière du Champ de Mars (précédemment dénommée Socfin) ;
- Administrateur de Plantations des Terres Rouges, Financière du Champ de Mars (précédemment dénommée Socfin), Nord-Sumatra Investissements, SFA ;
- Représentant permanent de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) au Conseil de SAFA Cameroun ;
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Socfinasia, Socfinal, Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB).

(R) Renouvelé.

### Hubert Fabri

#### Vice-Président – membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006<sup>(R)</sup>

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009)

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Industrielle et Financière de l'Artois, Terres Rouges Consultants ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Financière V au Conseil d'administration de Compagnie des Glénans.

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Immobilière de la Pépinière, Induservices, Liberian Agricultural Company (LAC), Mopoli, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Socfinal, Socfinal Cy Ltd, Socfinasia, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, SAFA Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Plantations des Terres Rouges, Mopoli Luxembourg, Socfinde, Socfindo, Terrasia, Okomu Oil Palm Cy, Socfin KCD ;
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Red Lands Roses, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm).

## Daniel-Louis Deleau

### Membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

(son mandat arrive à expiration, il n'est pas proposé de le renouveler)

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES :

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge.

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président du Conseil d'administration de Agro Products Investment Co. Ltd, Tai Pan Limited, Deko Limited, Goldway (Far East) Limited, Kanway (Far East) Limited, Koway Limited;
- Administrateur de Plantations des Terres Rouges SA, PTR Finances SA, BB Groupe SA, SFA SA, Afico SA, Socfinal, Socfinasia, Compagnie Internationale de Cultures, Sorébol SA, Babcock, Redlands Corporation, Florida Redlands Corporation, Redlands Farm Holding Ltd, Cook Redlands Corporation;
- Représentant permanent de SFA SA dans Cormoran Participations SA, Arlington Investissements SA, Carlyle Investissements SA, Dumbarton Invest SA, Latham Invest SA, Madison Investissements SA, Montrose Investissements SA, Morisson Investissements SA, Peachtree Invest SA, Renwick Invest SA, Swann Investissements SA.

## Bolloré Participations

### Membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006<sup>(R)</sup>

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009)

Représentant permanent : Vincent Bolloré

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge;
- Administrateur de Bolloré, Compagnie des Tramways de Rouen, Compagnie des Glénans, Financière de l'Odé, IER, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de Agro Products Investment Company Ltd, Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Nord-Sumatra Investissements, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogesco), Palmeraies du Cameroun (Palmcam), SAFA Cameroun, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm), Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, SDV Cameroun, SDV Congo, Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB), Red Lands Roses, Compagnie Internationale de Cultures, Induservices, Plantations des Terres Rouges, SFA, Socfinal, Socfinasia, Socfinde, Terrasia.

(R) Renouvelé.

## Plantations des Terres Rouges

### Membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

(le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009)

Représentant permanent : Sébastien Bolloré

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge.

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Néant.

## Thierry Marraud

### Président du Directoire

Date d'entrée en fonction : 28 août 2008

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2010

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président-directeur général et administrateur de Compagnie des Glénans;
- Président du Directoire et membre du Directoire de Compagnie du Cambodge;
- Membre du Conseil de surveillance de Euro Media Group, de Emin Leydier;
- Président de Compagnie de Lanmeur, de Financière de l'Argol;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Financière de Cézembre;
- Représentant de Compagnie du Cambodge aux Conseils de IER, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois;
- Représentant permanent de Financière de l'Odé aux Conseils de Saga, SFDM;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de surveillance de Vallourec;
- Représentant permanent de Financière V au Conseil de Bolloré;
- Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles.

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Président de Plantations des Terres Rouges SA, de Babcock Redlands Corporation, Cook Redlands Corporation;
- Vice-Président de Redlands Farm Holdings;
- Administrateur de African Investment Company, de Madison Investissements SA, Sorebol SA, Renwick Invest SA, Dumbarton Invest SA, Morisson Investissements SA, Latham Invest SA, Montrose Invest SA, Plantations des Terres Rouges, Swann Investissements SA et JSA Holding BV.

## Emmanuel Fossorier

### Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 28 août 2008

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2010

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre du Directoire;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge aux Conseils de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de Compagnie des Tramways de Rouen.

#### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Néant.

# Rapport de gestion

## Tableau des délégations en cours de validité

(art L. 225-100 du Code de commerce)

Délégation de compétence consentie au Directoire <b>en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</b>	<b>Assemblée générale mixte du 6 juin 2007 (5<sup>e</sup> résolution)</b> Les augmentations de capital ne pourront dépasser 7 700 000 euros Le montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire ( <b>jusqu'au 6 août 2009</b> )
Délégation de pouvoir consentie au Directoire <b>à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</b>	<b>Assemblée générale mixte du 6 juin 2007 (6<sup>e</sup> résolution)</b> Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire ( <b>jusqu'au 6 août 2009</b> )
Délégation de compétence consentie au Directoire <b>en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</b>	<b>Assemblée générale mixte du 6 juin 2007 (7<sup>e</sup> résolution)</b> Les augmentations de capital ne pourront dépasser 7 700 000 euros Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire ( <b>jusqu'au 6 août 2009</b> )
Délégation de compétence consentie au Directoire <b>à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés</b>	<b>Assemblée générale mixte du 6 juin 2007 (8<sup>e</sup> résolution)</b> 1 % du capital au 6 juin 2007 Validité de l'autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire ( <b>jusqu'au 6 août 2009</b> )

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Référence AMF
Compagnie des Glénans	05/02/2008	Acquisition	40	3 055,00	122 200,00	208D1254

## Données sociales

Au 31 décembre 2008, la Compagnie du Cambodge emploie 1 427 salariés par la détention d'une participation de 60,68 % dans le capital de la société Forestière Équatoriale qui contrôle indirectement la société Sitarail.

Elle consolide deux sociétés et exerce principalement ses métiers dans le transport (chemin de fer).

### Effectifs au 31 décembre 2008

#### Par zone géographique

	France	Afrique	Total
Transport et logistique	0	1 423	1 423
Autres	4	0	4
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>1 423</b>	<b>1 427</b>
<b>En pourcentage</b>	<b>0,28</b>	<b>99,72</b>	<b>100,00</b>

Parmi les 1 427 salariés de la Compagnie du Cambodge, 1 423 sont localisés en Afrique (Côte d'Ivoire) et 4 travaillent en France.

#### Par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
Transport et logistique	1 326	97	152	1 271	1 309	114	1 423
Autres	2	2	2	2	4	0	4
<b>Total</b>	<b>1 328</b>	<b>99</b>	<b>154</b>	<b>1 273</b>	<b>1 313</b>	<b>114</b>	<b>1 427</b>
<b>En pourcentage</b>	<b>93,06</b>	<b>6,94</b>	<b>10,79</b>	<b>89,21</b>	<b>92,01</b>	<b>7,99</b>	<b>100,00</b>

### Recrutements et départs

En 2008, la Compagnie du Cambodge a procédé à 126 recrutements, dont 40 % correspondent à des embauches sous contrat à durée indéterminée.

Recrutements	Effectif	%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	50	39,68
Contrat à durée déterminée (CDD)	76	60,32
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>100,00</b>

Le nombre total des départs en 2008 est de 196 personnes.

Départs	Effectif	%
Démission	1	0,51
Fin de contrat à durée déterminée	79	40,31
Licenciement non économique	1	0,51
Licenciement économique	0	0,00
Mutation	0	0,00
Retraite	89	45,41
Autres motifs	26	13,26
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>100,00</b>

### Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux

	Unité de mesure	Données 2008	Données 2007
<b>Consommation de matières premières</b>			
Eau	m <sup>3</sup>		
<b>Consommation d'énergie</b>			
Électricité	MWh		
Fioul pour poids lourds, engins, usine	l		
Fioul et diesel oil pour navires	t		
Fioul et diesel oil pour locomotives	l	10 619 460	11 501 058
Gaz	m <sup>3</sup>	13 962	25 422

## Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance rend compte aux actionnaires dans le présent rapport qui a été approuvé par le Conseil de surveillance du jeudi 9 avril 2009, (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

### Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

#### Composition du Conseil

Conformément aux dispositions statutaires, les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires. Le Conseil doit comprendre 3 membres au moins et 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de trois années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de 5 membres : Comte de Ribes (Président), Hubert Fabri (Vice-Président), Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré), Plantations des Terres Rouges (représentée par Sébastien Bolloré), Daniel-Louis Deleau.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le document de référence.

Parmi les 5 membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 9 avril 2009, Hubert Fabri et Daniel-Louis Deleau sont qualifiés d'indépendants.

#### Pouvoirs du Président du Directoire

Le Conseil de surveillance, en séance du 28 août 2008 a nommé Thierry Marraud, Président du Directoire et Emmanuel Fossorier, membre du Directoire.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directoire.

Toutefois, le Président soumet à l'approbation du Conseil toutes les opérations d'importance véritablement stratégique.

#### Réunions du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, les membres du Conseil de surveillance peuvent être convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Afin de permettre à un nombre maximal de membres du Conseil d'assister aux séances du Conseil de surveillance :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre de membres du Conseil ;
- le Conseil de surveillance, en séance du 19 mars 2008, a adopté un règlement intérieur autorisant, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

#### Mission du Conseil

Le Conseil de surveillance détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

#### Organisation des travaux du Conseil

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque membre du Conseil afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque membre du Conseil, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les membres du Conseil à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à trois reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

##### Séance du 19 mars 2008 (taux de présence : 100 %)

- Examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2007
- Autorisation au Président concernant les cautions, avals et garanties
- Comptes prévisionnels
- Règlement intérieur
- Conventions réglementées

##### Séance du 28 août 2008 (taux de présence : 80 %)

- Comptes consolidés au 30 juin 2008
- Documents prévisionnels

##### Séance du 15 décembre 2008 (taux de présence : 60 %)

- Examen des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

#### Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil

Le Conseil de surveillance, en séance du 28 août 2008, a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail. Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
  - vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
  - mesurer la contribution effective de chaque membre du Conseil aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.
- Concernant les résultats de l'évaluation, les membres du Conseil ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil, qui ont notamment été améliorées par la mise en place d'un règlement intérieur autorisant la participation aux séances par la visioconférence.



S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les membres du Conseil ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition et qui permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

### Comités spécialisés

Le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les membres du conseil exerçant collégalement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instaurant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les membres du Conseil, en séance du 9 avril 2009, ont décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe, de faire application des dispositions de l'article L. 823-20 1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit d'être exemptées de la création de ce Comité. Ainsi, un Comité d'audit sera mis en place au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un comité spécialisé.

### Rémunération des mandataires sociaux

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 a fixé à 21 343 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres, étant précisé que ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil du 28 août 2008 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des membres.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef d'octobre 2003 – Le gouvernement d'entreprises des sociétés cotées –, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées publiées en janvier 2007 et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008 (disponibles sur [www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

L'ensemble de ces textes a été, en décembre 2008, consolidé pour former le *Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées*.

Le Conseil de surveillance du 15 décembre 2008 appelé à se prononcer sur les recommandations émises par l'Afep et le Medef en octobre 2008 a décidé d'adhérer à ces recommandations, tout en précisant que la société n'avait pas procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Le Conseil du 9 avril 2009, appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du *Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* de décembre 2008, a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société. Toutefois, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les membres du Conseil exerçant collégalement leurs fonctions.

Après avoir engagé des travaux de réflexion sur la mise en place d'un Comité d'audit, le Conseil a décidé que le Comité d'audit sera implémenté au niveau de Financière de l'Odet, société contrôlante et elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit.

En outre, les membres du Conseil, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, ont opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil appelé à se prononcer sur la qualification de membre du Conseil indépendant a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans, estimant que la durée des fonctions d'un membre du Conseil témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance ;
- de considérer que l'exercice d'un mandat de membre du Conseil dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un membre du Conseil.

Ainsi, le Conseil a considéré que, pour être qualifié d'indépendant, un membre du Conseil ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
  - significatif de la société ou de son Groupe,
  - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé recommande que les membres du Conseil possèdent un nombre significatif d'actions, a décidé, eu égard à la structure de l'actionnariat de la société, de ne pas se prononcer sur un nombre de titres précis à détenir.

### Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

### Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le document de référence.

### Définition et objectifs du contrôle interne

D'après le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) publié en janvier 2007, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
  - l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
  - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
  - la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Le Groupe Compagnie du Cambodge s'est appuyé sur le cadre de référence pour la rédaction de ce rapport.

## Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

### Contexte général du contrôle interne

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

#### La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe. Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

#### Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

#### Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

#### Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

### Principaux acteurs du contrôle interne et leurs missions

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

#### Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

#### Le Directoire

Il est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

#### Le comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

#### Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

#### Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux Comités de direction.

#### L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financières et générales du Groupe.

#### Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière et à la Direction générale du Groupe.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2006), représenté par Thierry Quéron, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2006), représenté par Philippe Bailly.

## Description du processus de contrôle interne

### Conformité des pratiques aux lois et règlements

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

### Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale du Groupe

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultat réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridiques, finance).

## Bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

## Fiabilité des informations financières

### Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

### Le processus du reporting financier

Les services trésorerie et contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net. Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

## Prévention et maîtrise des risques

### La gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. Par ailleurs, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances en ce qui concerne la gestion des sinistres fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Les principaux risques sont identifiés dans le chapitre « Analyse des risques du Groupe » du rapport annuel.

### Mise en place d'une cartographie des risques sur l'ensemble des métiers du Groupe

Afin d'évaluer et de contrôler les risques inhérents au fonctionnement de chaque entité, une démarche globale de cartographie des risques a été initiée et finalisée par la Direction financière du Groupe avec l'aide d'un conseil extérieur. Ce processus a concerné l'ensemble des métiers du Groupe, ainsi que la holding, permettant ainsi de constituer une cartographie consolidée et qui a fait l'objet de la mise en place d'un progiciel informatique destiné au suivi et à la mise à jour des risques.

Au niveau de chaque division, des « propriétaires » de risques ont été nommés pour chaque risque prioritaire. Ces propriétaires de risques ont pour mission d'actualiser régulièrement la connaissance des risques identifiés et de déployer des plans d'actions appropriés permettant de réduire l'exposition à ces risques.

La cartographie des risques est destinée à être mise à jour régulièrement et les risques sont traités dans le cadre du Comité des risques.

### Un renforcement régulier du système de contrôle interne

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

### Code de déontologie

Le Groupe a élaboré une Charte d'Éthique, que chaque division adapte à ses propres activités et à son propre environnement. La Charte d'Éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

Ainsi, un code général de conduite des affaires est en cours de mise en place dans les sociétés des divisions Transport du Groupe. Ce code a pour objectif de déterminer les principes, les règles de conduite ainsi que les comportements à adopter en matière de concurrence, de respect et de protection de l'environnement, de sécurité et de lutte contre la corruption. Une fonction « éthique et conformité » assurera désormais le déploiement et le respect de ce code de conduite.

### Liste d'initiés

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

### Manuel de procédures administratives et financières

Les principales procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

### La responsabilité environnementale

La Direction de l'audit, en coordination avec le secrétariat général, adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines du social et de l'environnemental. L'analyse des réponses permet de recenser les réalisations et d'identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par le Groupe.

Au titre de l'environnement, un réseau de référents des filiales se réunit au siège du Groupe afin de mettre en commun les compétences et de s'assurer de la bonne application des réglementations françaises et internationales. Ce groupe de travail a également vocation à définir un programme de formation pour les intervenants de terrain.

le 9 avril 2009  
Comte de Ribes  
Président du Conseil de surveillance

## Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Compagnie du Cambodge

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Compagnie du Cambodge et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information

comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information approuvée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Philippe Bailly

Constantin Associés  
Thierry Quéron

## Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil de surveillance a pris connaissance et exercé son contrôle sur les comptes annuels au 31 décembre 2008 arrêtés par le Directoire.

Il approuve sans réserve ces comptes qui se traduisent par une perte de 73 607 333,54 euros.

Les membres du Conseil de surveillance ont également examiné le rapport de gestion du Directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé et ont donné leur accord sur ses termes.

Votre Conseil de surveillance accepte la proposition d'affectation de résultat établie par le Directoire, à savoir :

(en euros)

Perte de l'exercice	(73 607 333,54)
Report à nouveau antérieur	279 405 952,53
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>205 798 618,99</b>
<b>Au compte « Report à nouveau »</b>	<b>205 798 618,99</b>

Les principaux actifs détenus par la Compagnie du Cambodge sont :

Compagnie de Pleuven	55,52 %
Financière du Loch	55,50 %
Forestière Équatoriale	60,68 %
Rivaud Loisirs Communication	82,29 %
Société Centrale de Représentation	83,08 %
Socphipard	77,06 %
Compagnie des Tramways de Rouen	27,30 %
Financière Moncey	36,69 %
IER	47,30 %
Plantations des Terres Rouges	10,00 %
Rivaud Innovation	28,60 %
Société Anonyme Forestière et Agricole	46,37 %
SAFA Cameroun	20,32 %
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	31,50 %
Banque Jean-Philippe Hottinger & Cie	18,11 %
Financière V	22,81 %
Financière de l'Odet	14,94 %
Socfinal	11,53 %

Le Conseil de Surveillance constate que les mandats du Comte de Ribes, d'Hubert Fabri, de Daniel-Louis Deleau, de Bolloré Participations et de Plantations des Terres Rouges arrivent à expiration à la prochaine assemblée générale ordinaire et propose à l'assemblée de renouveler leur mandat respectif, à l'exception de celui de Daniel-Louis Deleau, pour une durée de trois années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Afin de se conformer au Code de Gouvernance d'Entreprise, le conseil de surveillance propose à l'assemblée de nommer en qualité d'administrateur indépendant Jean-Philippe Hottinger pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Conformément à la loi, le Conseil de surveillance a pris acte que le Directoire avait indiqué dans son rapport de gestion les données sociales et environnementales liées à son activité, étant ici précisé que la Société n'a pas de salariés mais détient une participation de 60,68 % dans le capital de Forestière Équatoriale qui contrôle indirectement la société Sitarail qui emploie 1 427 personnes.

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance a établi un rapport, ci-après annexé, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, le Conseil de surveillance donne son accord à ce que le Directoire propose à l'Assemblée générale extraordinaire de renouveler les délégations de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital.

Le Conseil de surveillance donne son accord à la délégation de compétence spéciale donnée au Directoire pour vingt-six mois à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés.

Le Conseil de surveillance



# Comptes consolidés

---

22	Bilan consolidé
24	Compte de résultat consolidé
25	Variation de la trésorerie consolidée
26	Variation des capitaux propres consolidés
27	Principes comptables – <a href="#">note 1</a>
32	Principales variations de périmètre – <a href="#">note 2</a>
32	Comparabilité des comptes – <a href="#">note 3</a>
33	Notes sur le bilan – <a href="#">notes 4 à 21</a>
46	Notes sur le compte de résultat – <a href="#">notes 22 à 26</a>
50	Autres informations – <a href="#">notes 27 à 34</a>
55	Liste des sociétés consolidées – <a href="#">note 35</a>
56	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

# Comptes consolidés

## Bilan consolidé

### Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<i>Goodwill</i>	4	1 373	1 340
Immobilisations incorporelles	5-22	29	16
Immobilisations corporelles	6-22	17 333	11 243
Titres mis en équivalence	8	821 454	752 990
Autres actifs financiers	9	563 971	1 695 977
Impôts différés	26	905	787
Autres actifs		0	0
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 405 065</b>	<b>2 462 353</b>
Stocks et en-cours	10	6 009	4 648
Clients et autres débiteurs	11	9 803	8 273
Impôts courants	12	15 725	4 019
Autres actifs financiers	9	123	45 595
Autres actifs	13	555	4 842
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	402 263	454 911
<b>Actifs courants</b>		<b>434 478</b>	<b>522 288</b>
<b>Total actif</b>		<b>1 839 543</b>	<b>2 984 641</b>



## Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capital		23 509	23 509
Primes liées au capital		282 575	282 575
Réserves consolidées		730 757	1 361 865
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>1 036 841</b>	<b>1 667 949</b>
Intérêts minoritaires		174 177	304 973
<b>Capitaux propres</b>	<b>15</b>	<b>1 211 018</b>	<b>1 972 922</b>
<b>Autres fonds propres</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes financières à long terme	19	177 880	26 651
Provisions pour avantages au personnel	17	2 456	2 129
Autres provisions	16	5 916	6 042
Impôts différés	26	137	8 365
Autres passifs		0	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>186 389</b>	<b>43 187</b>
Dettes financières à court terme	19	406 322	939 066
Provisions (part à moins d'un an)	16	407	422
Fournisseurs et autres créditeurs	20	34 941	25 676
Impôts courants	21	466	3 368
Autres passifs		0	0
<b>Passifs courants</b>		<b>442 136</b>	<b>968 532</b>
<b>Total passif</b>		<b>1 839 543</b>	<b>2 984 641</b>

## Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	22-23-24	<b>42 939</b>	<b>43 155</b>
Achats et charges externes	24	(35 327)	(35 639)
Frais de personnel	24	(12 495)	(11 195)
Amortissements et provisions	24	(1 703)	(1 168)
Autres produits et charges opérationnels	24	577	(1 378)
<b>Résultat opérationnel</b>	22-23-24	<b>(6 009)</b>	<b>(6 225)</b>
Coût net du financement	25	(10 194)	(10 487)
Autres produits et charges financiers	25	198 440	365 106
<b>Résultat financier</b>	22-23-25	<b>188 246</b>	<b>354 619</b>
Part dans le résultat net des entreprises associées	8-22	(148 469)	10 634
Impôts sur les résultats	26	161	(19 407)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>33 929</b>	<b>339 621</b>
Résultat net consolidé, part du Groupe		24 599	207 622
Intérêts minoritaires		9 330	131 999

### Résultat par action

(en euros)	15	2008	2007
Résultat net part du Groupe			
- de base		43,9	373,1
- dilué		43,9	373,1

## Variation de la trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)	2008	2007
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net part du Groupe	24 599	207 622
Part des intérêts minoritaires	9 330	131 999
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>33 929</b>	<b>339 621</b>
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
– élimination des amortissements et provisions	129 911	113 953
– élimination de la variation des impôts différés	(1 247)	1 519
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	195 366	(96 338)
– élimination des plus ou moins-values de cession	(367 018)	(368 510)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	14 229	10 719
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	(8 766)	(41 113)
– dont stocks et en-cours	(1 360)	(795)
– dont dettes	6 222	(37 462)
– dont créances	(13 628)	(2 856)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(3 596)</b>	<b>(40 149)</b>
<b>Flux d'investissement</b>		
Décaissements liés à des acquisitions :		
– immobilisations corporelles	(3 360)	(1 605)
– immobilisations incorporelles	(21)	(18)
– titres et autres immobilisations financières	(76 371)	(197 756)
Encaissements liés à des cessions :		
– immobilisations corporelles	484	17
– immobilisations incorporelles	0	0
– titres	419 155	431 959
– autres immobilisations financières	1 653	4 148
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(3 114)	(24 399)
<b>Flux nets de trésorerie sur investissement</b>	<b>338 426</b>	<b>212 346</b>
<b>Flux de financement</b>		
Décaissements :		
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(55 973)	(155 275)
– dividendes versés aux minoritaires	51 374	(386 086)
– remboursements des dettes financières	(2 070)	(201 832)
Encaissements :		
– augmentation des capitaux propres	0	0
– subventions d'investissements (augmentation des autres fonds propres)	0	0
– augmentation des dettes financières	224 089	0
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>217 420</b>	<b>(743 193)</b>
Incidence des variations de cours des devises	0	0
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>552 250</b>	<b>(570 996)</b>
Trésorerie à l'ouverture <sup>(1)</sup>	(483 242)	87 754
Trésorerie à la clôture <sup>(1)</sup>	69 008	(483 242)

(1) Voir note 14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

# Comptes consolidés

## Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Capital	Primes	Titres d'auto- contrôle	Juste valeur IAS 32-39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2006</b>	<b>559 735</b>	<b>23 509</b>	<b>282 575</b>	<b>(41)</b>	<b>1 140 994</b>	<b>(7 036)</b>	<b>478 380</b>	<b>1 918 381</b>	<b>735 247</b>	<b>2 653 628</b>
Variation des réserves de conversion						(9 115)		(9 115)	(6 398)	(15 513)
Dividendes distribués							(155 275)	(155 275)	(359 362)	(514 637)
Variations de périmètre								0	(1 076)	(1 076)
Titres de l'entreprise consolidante (variation)				41			11 959	12 000	(6 655)	5 345
Variation de juste valeur des instruments financiers					(308 468)			(308 468)	(190 646)	(499 114)
Autres variations							2 804	2 804	1 864	4 668
Résultat de l'exercice							207 622	207 622	131 999	339 621
<b>Capitaux propres au 31/12/2007</b>	<b>559 735</b>	<b>23 509</b>	<b>282 575</b>	<b>0</b>	<b>832 526</b>	<b>(16 151)</b>	<b>545 490</b>	<b>1 667 949</b>	<b>304 973</b>	<b>1 972 922</b>
Variation des réserves de conversion						(721)		(721)	(583)	(1 304)
Dividendes distribués <sup>(1)</sup>							(55 973)	(55 973)	47 753	(8 220)
Variations de périmètre								0	(127)	(127)
Titres de l'entreprise consolidante (variation)								0	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers <sup>(2)</sup>					(562 008)			(562 008)	(160 748)	(722 756)
Impact de la mise en équivalence d'Aegis						(19 270)	(11 143)	(30 413)	(21 401)	(51 814)
Autres variations <sup>(3)</sup>						(49)	(6 543)	(6 592)	(5 020)	(11 612)
Résultat de l'exercice							24 599	24 599	9 330	33 929
<b>Capitaux propres au 31/12/2008</b>	<b>559 735</b>	<b>23 509</b>	<b>282 575</b>	<b>0</b>	<b>270 518</b>	<b>(36 191)</b>	<b>496 430</b>	<b>1 036 841</b>	<b>174 177</b>	<b>1 211 018</b>

(1) Voir note 15 – Capitaux propres.

(2) Au 31 décembre 2008, l'impact de (723) millions d'euros inclut l'effet de cession des titres Vallourec pour (318) millions d'euros nets d'impôts. Ce montant est compensé par la plus-value de cession constatée dans le résultat de la période. Hors variations de juste valeur des instruments financiers des sociétés mises en équivalence, incluses dans la ligne « Autres variations ».

(3) Ce montant correspond principalement à l'effet des plans de stock-options d'entités mises en équivalence et aux variations de juste valeur des instruments financiers des sociétés mises en équivalence dont Havas pour (11,8) millions d'euros.

# Annexe aux comptes consolidés

## Note 1 – Principes comptables

### A – Faits marquants

#### Cession des titres Vallourec

Au cours du premier semestre 2008, le Groupe a cédé 3,60 % de Vallourec pour 400 millions d'euros. Une plus-value de 358,1 millions d'euros hors dérivés<sup>(1)</sup> a été reconnue à ce titre en résultat financier.

Au cours du premier semestre 2007, le Groupe a cédé 3,5 % de titres Vallourec pour 376,6 millions d'euros. Une plus-value de 345,6 millions d'euros, hors dérivés<sup>(1)</sup>, a été constatée en résultat financier.

(1) Voir note 25 – Résultat financier.

#### Dépréciation des titres Havas

La revue de la valeur de la participation du Groupe Compagnie du Cambodge dans Havas au 31 décembre 2008 a conduit à comptabiliser une dépréciation de 179 millions d'euros en quote-part de résultat des entreprises associées. (voir note 8 – Titres mis en équivalence).

#### Mise en équivalence d'Aegis au 30 septembre 2008

Au 31 décembre 2008, le Groupe Compagnie du Cambodge détient une participation de 27,51 % dans le Groupe britannique de communication et d'achat d'espace Aegis. Depuis le 30 septembre 2008, le Groupe considère que les obstacles le privant d'une influence notable ont été levés. En conséquence, cette participation a été évaluée par mise en équivalence dans les comptes consolidés à compter de cette date.

(voir note 8 – Titres mis en équivalence et note 9 – Autres actifs financiers).

### B – Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### B.1 – Informations relatives à l'entreprise

Compagnie du Cambodge est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris. En date du 9 avril 2009, le directoire a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Compagnie du Cambodge au 31 décembre 2008. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2009.

#### B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2008 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2008 (consultable à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission)). Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC).

Au 31 décembre 2008, l'interprétation IFRIC 12 est d'application obligatoire selon l'IASB, mais n'est pas encore adoptée par l'Union européenne. Les analyses menées par le Groupe révèlent toutefois que son application est sans effet sur les états financiers consolidés.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

#### B.3 – Évolutions normatives

##### Nouvelles normes appliquées par le Groupe à compter de 2008

• IFRIC 11 « ACTIONS PROPRES ET TRANSACTIONS INTRAGROUPES » précise en particulier le traitement comptable à appliquer lorsque les salariés d'un sous-groupe se voient attribuer des actions de la société mère. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

L'application de ce texte ne modifie pas les traitements comptables actuels du Groupe.

• AMENDEMENT D'IAS 39 ET D'IFRS 7 « RECLASSEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS » permet sous certaines conditions de reclasser des actifs financiers disponibles à la vente ou « Held to Maturity » en prêts et créances.

Cet amendement, entré en vigueur le 15 octobre 2008, est sans effet sur les actifs financiers du Groupe.

##### Normes d'application obligatoires mais non encore adoptées par l'Union européenne

• IFRIC 12 « CONTRATS DE CONCESSION »

L'IFRIC a publié le 30 novembre 2006 l'interprétation IFRIC 12 « Contrats de concession » qui fait suite aux projets D12, D13 et D14 qui précisaient le champ d'application et le modèle comptable à retenir pour les contrats de concession.

Cette interprétation est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, mais n'est pas encore adoptée par l'Union européenne.

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- la prestation liée au contrat revêt la nature de service public ;
- le concédant contrôle ou régule les services fournis et fixe notamment le tarif de la prestation ;
- les infrastructures reviennent au concédant à l'issue du contrat.

En contrepartie de ses prestations de service, le concessionnaire comptabilise un actif dont la nature dépend de la façon dont sont rémunérées les prestations effectuées.

Si le risque de sous-utilisation de l'actif est à la charge du Groupe, un actif incorporel est comptabilisé.

Dans le cas contraire, si la rémunération est garantie par le concédant, la contrepartie du chiffre d'affaires lié au contrat est un actif financier de la catégorie des prêts et créances.

Le Groupe considère que les concessions qu'il opère ne relèvent pas de l'interprétation IFRIC 12, car, pour toutes ces concessions, les tarifs sont fixés par le concessionnaire, et non par le concédant. Son application n'aurait donc aucun impact sur les états financiers du Groupe.

La description des contrats de concession en cours ainsi que le traitement comptable retenu par le Groupe figurent dans les notes annexes aux états financiers du 31 décembre 2008.

• IFRIC 14 « ACTIFS DE RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM » traite de la comptabilisation des actifs de couverture des régimes de retraite. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'application de ce texte est sans effet sur les états financiers du Groupe.

##### Normes et interprétations non anticipées

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2008 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union européenne à la date de publication des comptes 2008.

• RÉVISION D'IFRS 3 « REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES » ET AMENDEMENT D'IAS 27 « ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET INDIVIDUELS »

Cette norme révisée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Elle revoit les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Cette révision s'appliquant de manière prospective est sans effet sur les états financiers du Groupe antérieurs à son application.

• IFRS 8 « SEGMENTS OPÉRATIONNELS »

Cette norme, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, prévoit de présenter l'information sectorielle sur la base de la présentation utilisée en interne par le management.

Les analyses menées par le Groupe pour évaluer les impacts de l'application de cette nouvelle norme ne révèlent pas d'effet majeur sur la présentation sectorielle du Groupe, qui reste basée sur une approche par métier. En l'état actuel de ses analyses, le Groupe n'anticipe aucune dépréciation complémentaire d'écart d'acquisition liée à l'application rétrospective d'IFRS 8.

• AMENDEMENT DE LA NORME IAS 23 « COÛTS D'EMPRUNTS »

Cet amendement sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il prévoit la suppression de l'option de comptabilisation en charges des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, ou la construction d'un actif qualifié, c'est-à-dire nécessitant une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu. Ces coûts devront être comptabilisés comme une composante du coût de l'actif. Le Groupe estime que le nombre d'actifs qui pourraient être éligibles est très limité et que l'application de ce texte ne devrait pas avoir d'effet significatif sur ses états financiers.

Le Groupe a commencé l'examen des nouveaux textes suivants :

- RÉVISION DE LA NORME IAS 1 « PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS »  
Cette révision, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, vise à uniformiser les informations fournies dans les états financiers des entités, et introduit la notion de « résultat global ».
- AMÉLIORATION DES IFRS : applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, précise ou clarifie les conditions d'application de certaines normes.

Le Groupe estime à la date des présents états financiers ne pas être concerné par l'application des nouveaux textes suivants :

- Révision d'IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients » ;
- IFRIC 15 « Contrats de construction immobilière » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net en devises » ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
- amendement d'IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation » ;
- amendements d'IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;
- amendements d'IAS 27 et IFRS 1 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée » ;
- amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupes futures ».

## B.4 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options, émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

## B.5 – Méthodes de consolidation

### 1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires, la situation nette ou le total du bilan sont supérieurs à 2 millions d'euros.

### 2. Opérations intragroupes

#### • OPÉRATIONS N'AFFECTANT PAS LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
  - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
  - entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

#### • OPÉRATIONS AFFECTANT LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
  - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
  - entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
  - entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

### 3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite du « cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

### 4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Résultat opérationnel » pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières. Les pertes et gains de change sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en « Résultat opérationnel » pour les transactions commerciales et en « Résultat financier » pour les transactions financières.

### 5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

### 6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation

#### • ACQUISITION D'INTÉRÊTS COMPLÉMENTAIRES DANS UNE ENTITÉ CONSOLIDÉE

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français et constate en *goodwill* la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise.

#### • DIMINUTION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS UNE FILIALE CONSOLIDÉE SANS MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CONSOLIDATION

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et comptabilise en résultat l'écart entre le prix de cession des titres et la quote-part de situation nette cédée.

## 7. Transfert interne de titres consolidés avec variation du pourcentage d'intérêt

En l'absence de dispositions spécifiques, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant :

les titres des entités intégrées sont remis en valeur historique et les résultats internes sont éliminés. L'effet de la variation des intérêts détenus est reflété directement dans les capitaux propres part du Groupe en contrepartie des intérêts minoritaires, sans impact sur le total des capitaux propres.

### B.6 – Règles et méthodes d'évaluation

#### 1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- l'évaluation des actifs biologiques (IAS41).

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

#### 2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par les prestations de services du secteur du transport et de la logistique.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

#### 3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

#### 4. Contrats de concession

Le Groupe a analysé les caractéristiques de tous les contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer. Ces analyses ne révèlent aucune concession relevant de l'interprétation IFRIC 12 « Contrats de concession » .

Les contrats de concession en cours dans les exercices présentés ne comprennent pas de contrats de construction. Il s'agit principalement de contrats d'exploitation établissant que le Groupe assume le rôle d'exploitant, et fixe librement les tarifs de ses prestations.

Dans le cas où un droit d'usage est exigé à l'initiation du contrat, une immobilisation incorporelle est comptabilisée et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le Groupe applique IFRIC 4 « Déterminer si un contrat comporte une location » (voir plus haut) afin d'identifier les actifs qui répondraient aux critères de comptabilisation de la norme IAS 17 « Contrats de location » .

Si cette règle ne s'applique pas, le Groupe comptabilise les actifs concernés selon la norme IAS 16 « Actifs corporels » et applique l'approche par composants. Les biens renouvelables sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Dans le cas où le Groupe est contractuellement tenu de réaliser des travaux de remise en état des infrastructures qui ne sont pas comptabilisées à l'actif, le Groupe comptabilise des provisions conformément à la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs éventuels » .

En l'absence de location-financement identifiée, les revenus de l'exploitation sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et les redevances versées au concédant en charge d'exploitation sur l'exercice au cours duquel elles sont assumées.

#### 5. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placements de trésorerie et, le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur des composants de la dette financière nette.

#### 6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat des cessions de titres, les dépréciations d'actifs financiers, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et, le cas échéant, les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture.

#### 7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill*, ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement, et la comptabilisation des engagements de retraite.

#### 8. Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs identifiables de la société.

Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Titres mis en équivalence » .

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill » . Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible. Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat, l'année de l'acquisition.

Un *goodwill* est également constaté lorsque le montant d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires excède la part des réserves des minoritaires représentatives de ces intérêts.



## 9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité à compter de la date de leur mise en service.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable;
- la faisabilité technique du projet est démontrée;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée;

Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles. Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Aucun projet de développement significatif ne satisfait ces conditions au 31 décembre 2008.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

## 10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions, installations spécifiques	8 à 25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

## 11. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principaux secteurs du Groupe.

## 12. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon la norme IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon la norme IFRS 3. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (voir supra).

## 13. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et, des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalent de trésorerie, la part à moins d'un an des instruments financiers, comptabilisés en juste valeur par le résultat et, des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

### 13.1 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

### 13.2 Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

### 13.3 Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances, dépôts et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite « du taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.



#### 13.4 Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

#### 13.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

#### 14. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

#### 15. Titres d'autocontrôle

Les titres de la société consolidante détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

#### 16. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux, révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

#### 17. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne

Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dette vis à vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

#### 18. Engagements envers le personnel

##### • AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestations sont acquis aux ayants droits dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

Si ces droits ne sont pas acquis aux ayants droits au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droits.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné (méthode du « corridor »). La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues.

Les montants des paiements futurs des avantages du personnel sont basés sur des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droits, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant un taux proche des taux sans risques à date d'évaluation.

Le montant net de la période qui correspond à la somme du coût des services rendus, de l'effet de l'actualisation sous déduction de la rentabilité attendue des actifs du régime est comptabilisé en frais de personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite à prestations définies ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

##### • AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

## 19. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Les passifs financiers courants comprennent les fournisseurs et comptes rattachés et la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs financiers de transaction, qui sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie au compte de résultat.

## 20. Engagement d'achat d'intérêts minoritaires.

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières avec pour contrepartie un *goodwill* si le montant de l'engagement excède la valeur des intérêts minoritaires à acquérir.

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

## 21. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par pôle de métiers en premier niveau d'analyse et par zone géographique en second niveau compte tenu de l'organisation du Groupe, et ce, conformément aux dispositions de la norme IAS 14.

Les activités principales par secteur d'activité sont les suivantes :

Pour les entités intégrées globalement :

- Transport et logistique : concession de la ligne de chemin de fer reliant le Burkina Faso à la Côte d'Ivoire ;
- Autres activités : portefeuille de participations, plantations.

Pour les sociétés mises en équivalence :

- Médias et Télécoms : technologies de l'information et de la communication, investissements dans le secteur publicitaire ;
  - Terminaux et Systèmes spécialisés : conception, fabrication et vente de terminaux spécialisés, bornes, contrôles d'accès et identification automatique.
- L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :
- France, y compris Dom-Tom ;
  - Afrique.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 22. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

## Note 2 – Principales variations de périmètre

### Exercice 2008

#### Aegis

Au 31 décembre 2008, le Groupe Compagnie du Cambodge détient une participation de 27,51 % dans le groupe de communication et d'achat d'espace britannique Aegis.

Depuis le 30 septembre 2008, le Groupe considère que les obstacles le privant d'une influence notable ont été levés. En conséquence, cette participation a été mise en équivalence dans les comptes consolidés à compter de cette date. (voir note 8 – Titres mis en équivalence et note 9 – Autres actifs financiers).

#### Financière de Sainte-Marine et Financière de Port-la-Forêt

Fusion-absorption des entités Financière de Sainte-Marine et Financière de Port-la-Forêt dans Financière de Sainte-Marine (ex-Bolloré Média Investissements).

#### Printex Europe SA et Automatic America USA Inc.

Déconsolidation des entités Printex Europe SA et Automatic Systems America USA Inc. (sans activité).

### Exercice 2007

#### Havas

Renforcement dans Havas pour 24 millions d'euros avec l'acquisition par Financière du Loch de 1,53 % des titres.

## Note 3 – Comparabilité des comptes

Aux variations de périmètre de consolidation près et compte tenu des reclassements mineurs d'actifs et passifs courants liés au cycle d'exploitation, de non courant à courant, les comptes de l'exercice 2008 sont comparables à ceux de l'exercice 2007.

La note 23 décrit l'incidence des variations de périmètre et de change 2008 sur les chiffres clés, les données 2008 étant ramenées au périmètre et aux taux de change 2007.

# Notes sur le bilan

## Note 4 – Goodwill

### Évolution des goodwill

(en milliers d'euros)

<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>1 340</b>
Acquisition	0
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>1 340</b>
Acquisition	33
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>1 373</b>

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture. La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), mesurée par activité, est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt. Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT, et intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques). En règle générale, les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces tests ont été effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écarts significatifs avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS36 BCZ 85).

### Ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Transport et logistique	1 373	1 340
<b>Total</b>	<b>1 373</b>	<b>1 340</b>

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour tester les principaux goodwill par UGT :

	Transport et logistique
<b>Valeur nette comptable du goodwill</b> (en milliers d'euros)	<b>1 373</b>
Paramètres du modèle applicables aux flux de trésorerie :	
Taux de croissance sur prévisions de N + 2 à N + 5	1,5% à 3%
Taux de croissance sur valeur terminale <sup>(1)</sup>	NA
Coût moyen pondéré du capital (WACC)	13,1%
Sensibilité de la valeur de l'UGT à une hausse de + 1 % du taux d'actualisation	-8%
Sensibilité de la valeur de l'UGT à une hausse de + 1 % du taux de croissance à l'infini	NA
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice (en milliers d'euros)	0

(1) S'agissant d'une concession, les projections de flux de trésorerie sont basées sur la durée du contrat de concession.

Une variation de 1 % des principales hypothèses n'aurait pas modifié le résultat des tests réalisés au 31 décembre 2008.

# Comptes consolidés

## Note 5 – Immobilisations incorporelles

### Évolution en 2008

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Concessions, brevets, frais de recherche	148	13	0	0	0	0	161
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	310	8	0	0	0	0	318
<b>Valeurs brutes</b>	<b>458</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>479</b>
<b>Amortissements et provisions</b> (en milliers d'euros)	<b>Au</b> <b>31/12/2007</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Variations</b> <b>de périmètre</b>	<b>Variations</b> <b>de change</b>	<b>Autres</b> <b>mouvements</b>	<b>Au</b> <b>31/12/2008</b>
Concessions, brevets, frais de recherche	(139)	(6)	0	0	0	0	(145)
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	(303)	(2)	0	0	0	0	(305)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(442)</b>	<b>(8)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(450)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>

### Évolution en 2007

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Concessions, brevets, frais de recherche	137	10	0	0	0	1	148
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	302	8	0	0	0	0	310
<b>Valeurs brutes</b>	<b>439</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>458</b>
<b>Amortissements et provisions</b> (en milliers d'euros)	<b>Au</b> <b>31/12/2006</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Variations</b> <b>de périmètre</b>	<b>Variations</b> <b>de change</b>	<b>Autres</b> <b>mouvements</b>	<b>Au</b> <b>31/12/2007</b>
Concessions, brevets, frais de recherche	(136)	(3)	0	0	0	0	(139)
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Autres	(267)	(36)	0	0	0	0	(303)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(403)</b>	<b>(39)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(442)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>36</b>	<b>(21)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>16</b>

## Note 6 – Immobilisations corporelles

### Évolution en 2008

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Terrains	238	0	(45)	0	0	0	193
Constructions	2 388	0	(405)	0	0	0	1 983
Installations techniques, matériels	792	88	0	0	0	1	881
Autres	14 639	2 205	(31)	0	0	4 073	20 886
Immobilisations en-cours	515	1 266	0	0	0	0	1 781
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>18 572</b>	<b>3 559</b>	<b>(481)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 074</b>	<b>25 724</b>

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	(125)	(25)	9	0	0	0	(141)
Installations techniques, matériels	(572)	(64)	0	0	0	1	(635)
Autres	(6 632)	(1 013)	30	0	0	0	(7 615)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(7 329)</b>	<b>(1 102)</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>(8 391)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>11 243</b>	<b>2 457</b>	<b>(442)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 075</b>	<b>17 333</b>

Les investissements sont détaillés par secteur d'activité dans la note 22.

### Évolution en 2007

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Terrains	107	0	0	0	0	131	238
Constructions	1 211	0	0	0	0	1 177	2 388
Installations techniques, matériels	607	176	0	0	0	9	792
Autres	13 283	1 143	(37)	0	0	250	14 639
Immobilisations en-cours	487	287	0	0	0	(259)	515
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>15 695</b>	<b>1 606</b>	<b>(37)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 308</b>	<b>18 572</b>

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	(132)	7	0	0	0	0	(125)
Installations techniques, matériels	(523)	(50)	0	0	0	1	(572)
Autres	(5 809)	(859)	37	0	0	(1)	(6 632)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(6 464)</b>	<b>(902)</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(7 329)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>9 231</b>	<b>704</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 308</b>	<b>11 243</b>

Les investissements sont détaillés par secteur d'activité dans la note 22.

## Note 7 – Contrats de locations

### Contrats de locations en tant que preneur

#### Échéancier des paiements minimaux

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Concessions <sup>(1)</sup>	(36 503)	(3 928)	(13 022)	(19 553)
Paiements minimaux	(568)	(108)	(428)	(32)
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(37 071)</b>	<b>(4 036)</b>	<b>(13 450)</b>	<b>(19 585)</b>

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Concessions <sup>(1)</sup>	(43 919)	(4 042)	(15 419)	(24 458)
Paiements minimaux	(440)	(90)	(341)	(9)
<b>Revenus des sous-locations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>(44 359)</b>	<b>(4 132)</b>	<b>(15 760)</b>	<b>(24 467)</b>

(1) Voir ci-après les informations relatives aux contrats de concession.

## Contrats de locations en tant que bailleur

### Échéancier de l'investissement brut total dans le contrat de location et de la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paiements minimaux	0	0	0	0
Loyers conditionnels de l'exercice	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paiements minimaux	0	0	0	0
Loyers conditionnels de l'exercice	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Informations relatives aux contrats de concession

Concessionnaire	Infrastructures	Concédant	Durée du contrat	Contrepartie du droit d'usage accordé par le concédant <sup>(1) (2)</sup>	Contrôle des infrastructures utilisées et des développements ultérieurs <sup>(3)</sup>
Sitarail	Réseau ferré reliant Abidjan/Ouagadougou (Côte d'Ivoire/Burkina Faso)	États du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire	15 ans à compter de 1995, renouvelée jusqu'en 2030	Redevance annuelle fixe	Infrastructures existantes mises à disposition par le concédant qui en garde la propriété et assure les travaux de développement. Obligation contractuelle d'entretien à la charge du concessionnaire

(1) Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

(2) Le droit d'entrée initial est comptabilisé en immobilisation incorporelle et amorti linéairement sur la durée de la concession.

(3) Les obligations contractuelles d'entretien et de remise en état font l'objet de provisions comptabilisées selon la norme IAS 37, et présentées en note 16 « Provisions pour risques et charges ».

### Caractéristiques du contrat

Contrôle et régulation du tarif des prestations	Fixation libre des prix des prestations par le concessionnaire
Origine des revenus du concessionnaire	Usagers
Transfert des infrastructures à l'issue du contrat au concessionnaire	Non

## Note 8 – Titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)

<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>722 832</b>
Variation du périmètre de consolidation <sup>(1)</sup>	28 059
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci-dessous)	10 634
Autres mouvements <sup>(2)</sup>	(8 535)
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>752 990</b>
Variation du périmètre de consolidation <sup>(1)</sup>	323 744
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci-dessous)	(148 469)
Autres mouvements <sup>(2)</sup>	(106 811)
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>821 454</b>

#### (1) Dont :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Aegis	322 008 <sup>(1)</sup>	–
Havas	845	23 545 <sup>(2)</sup>
Autres	891	4 514
<b>Total</b>	<b>323 744</b>	<b>28 059</b>

(1) Impact de la mise en équivalence d'Aegis.

(2) 23 545 milliers d'euros en 2007 liés à l'acquisition par Financière du Loch de 1,53 % des titres Havas.

#### (2) Dont :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Distribution de dividendes	(17 826)	16 007
Écart de conversion	(1 303)	(15 513)
Autres	(87 682) <sup>(1)</sup>	(9 029)
<b>Total</b>	<b>(106 811)</b>	<b>(8 535)</b>

(1) – 87 682 milliers d'euros en 2008 dont – 76 128 milliers d'euros liés à la variation de juste valeur des titres cotés détenus par les entités mises en équivalence.

## Valeur consolidée des principales sociétés mises en équivalence

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007		Secteur d'activité
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	
Havas <sup>(1)</sup>	(149 971)	316 133	8 209	483 336	Communication, Médias
Aegis <sup>(2)</sup>	1 116	323 125			Communication, Médias
Société Industrielle et Financière de l'Artois	539	95 193	1 500	152 505	Autres activités
Financière Moncey	329	56 195	695	84 533	Autres activités
Société Anonyme Forestière et Agricole	4 539	16 060	1 279	11 987	Plantations
IER	(5 163)	3 582	(300)	8 345	Terminaux spécialisés
Compagnie des Tramways de Rouen	88	6 143	90	7 438	Autres activités
Rivaud Innovation	(160)	2 322	(1 032)	2 479	Autres activités
Autres sociétés	214	2 701	193	2 367	
<b>Total</b>	<b>(148 469)</b>	<b>821 454</b>	<b>10 634</b>	<b>752 990</b>	

## Évaluation des titres mis en équivalence

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence a été évaluée et testée à la clôture des comptes du 31 décembre 2008.

(1) Havas

Test de la participation dans Havas au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, la valeur d'utilité de la participation du Groupe dans le groupe Havas a été calculée par une évaluation multicritères incluant notamment les flux de trésorerie futurs actualisés, des données boursières et une approche par les multiples.

Ces méthodes sont confrontées aux objectifs de cours déterminés par les analystes financiers qui suivent la valeur Havas.

La valeur d'utilité de la participation ainsi calculée s'élève à 316,1 millions d'euros au 31 décembre 2008, en conséquence une dépréciation de -179 millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2008.

Le Groupe Compagnie du Cambodge détient au 31 décembre 2008, 28,18 % du capital du Groupe Havas (28,11 % au 31 décembre 2007).

Havas est une société cotée qui établit des comptes consolidés conformes au référentiel IFRS.

Au 31 décembre 2008, ses capitaux propres consolidés part du Groupe en IFRS s'élèvent à 1 013 millions d'euros, incluant le poste « Goodwill » à hauteur de 1 411 millions d'euros. Le revenu au 31 décembre 2008 s'élève à 1 568 millions d'euros et le résultat net part du Groupe à 104 millions d'euros.

Le Groupe, au regard des normes IFRS, ne détenant pas le contrôle d'Havas, cette participation est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

En effet, la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » définit le contrôle comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié, ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :

(a) du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;  
(b) du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;

(c) du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;

(d) du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe.

Or, au 31 décembre 2008, le Groupe ne détient que 28,18 % du capital d'Havas. Par ailleurs, il ne dispose à fin décembre 2008 que de deux postes d'administrateur sur quinze membres du Conseil d'administration d'Havas.

Vincent Bolloré, Président non exécutif d'Havas depuis le mois de juillet 2005, et le Groupe ne disposent pas légalement, réglementairement ou contractuellement des pouvoirs de diriger les politiques financières et opérationnelles d'Havas ou de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration.

Afin de déterminer le goodwill afférent à la société mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IAS 28 et d'IFRS 3, le coût d'acquisition a été alloué, par un conseil extérieur, aux différents actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition.

- Les actifs incorporels identifiables conformément à IAS 38 et selon une pratique généralement retenue dans le secteur correspondent à des marques, des relations clients et à un réseau composé lui-même d'un ensemble d'actifs incorporels (relations clients, outils, marques) formant un tout indissociable. Ces actifs ont été évalués par actualisation de flux de redevances pour les marques et réseaux et par actualisation des flux futurs générés par les bases clients existantes, pour les relations clients.

- Les autres actifs ont été évalués à leur valeur nette comptable, celle-ci étant représentative de leur juste valeur.

- Les passifs et passifs éventuels ont été évalués à leur juste valeur notamment les Océanes qui ont été réévaluées en valeur de marché.

Au 31 décembre 2008, la valeur comptable de la participation mise en équivalence s'élève à 316,1 millions d'euros et la quote-part de résultat revenant à l'investisseur est de -150 millions d'euros après dépréciation de -179 millions d'euros. La part du Groupe dans les mouvements directement comptabilisés dans les capitaux propres d'Havas s'élève à -6,9 millions d'euros.

La valeur de marché de la participation s'établit à 177,8 millions d'euros au cours spot au 31 décembre 2008.

(2) Aegis

Aegis est une société cotée à la Bourse de Londres qui établit des comptes consolidés conformes au référentiel IFRS.

Au 31 décembre 2008, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 486 millions de livres sterling, incluant le poste « Goodwill » à hauteur de 1 115 millions de livres sterling. Le revenu au 31 décembre 2008 s'élève à 1 342 millions de livres sterling et le résultat net part du Groupe à 82,8 millions de livres sterling.

Le Groupe Compagnie du Cambodge détient 27,51 % du Groupe Aegis.

En raison des changements intervenus au cours du second semestre 2008 au sein des organes de Direction du Groupe Aegis, un dialogue a pu se nouer entre ce groupe et le Groupe. Dans ces conditions, le Groupe considère que les obstacles qui s'opposaient à ce qu'il dispose d'une influence notable au sein du Groupe Aegis, compte tenu de sa participation de 27 % ont été levés. Il a retenu le 30 septembre comme date de mise en équivalence de cette participation. Jusqu'au 30 septembre 2008, la participation a donc été évaluée comme lors des précédentes clôtures selon la norme IAS 39. Ainsi, elle a été valorisée à son cours de bourse à cette date, et la moins value constatée par rapport au coût d'acquisition des titres a été reconnue en résultat financier pour -108 millions d'euros (voir note 25 - Résultat financier). L'écart d'acquisition a été calculé conformément au référentiel IFRS et a été constaté dans la devise de l'entité acquise et converti au cours de change en vigueur à la date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables a été confiée à un cabinet extérieur.

Le Groupe dispose d'un délai d'un an à compter de la date de la prise d'influence notable pour finaliser les travaux d'affectation du prix d'acquisition.

Les résultats préliminaires de ces travaux sont les suivants :

les actifs incorporels identifiables conformément à IAS 38 et selon la pratique généralement observée dans ce secteur correspondent à des réseaux composés d'un ensemble d'actifs incorporels (relations clients, outils, marques) formant un tout indissociable.

Ces actifs ont été valorisés par actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'affectation étant en cours de finalisation, et les actifs identifiés à ce stade étant des incorporels à durée de vie indéfinie, aucun amortissement n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2008.

La quote-part du résultat d'Aegis revenant au Groupe au titre du dernier trimestre 2008 a été comptabilisée dans la ligne résultat net des entreprises associées.

L'effet sur les capitaux propres de la mise en équivalence d'Aegis s'élève à -51,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, intégrant principalement l'effet de la conversion.

La revue de la valeur de la participation au 31 décembre 2008 conformément à IAS 28 a conduit à reconnaître une dépréciation complémentaire des titres de -8,2 millions d'euros.

La valeur d'utilité de la participation a été calculée à partir d'une analyse multicritères intégrant la valeur boursière, des flux de trésorerie futurs actualisés, des comparables boursiers.

La valeur de la participation ainsi calculée s'élève à 323,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, la valeur comptable de la participation mise en équivalence s'élève à 323,1 millions d'euros et la quote-part de résultat revenant au groupe à 1,1 million d'euros après dépréciation de -8,2 millions d'euros.

La valeur de marché de la participation s'élève à 249 millions d'euros au cours spot au 31 décembre 2008.

# Comptes consolidés

## Note 9 – Autres actifs financiers

### Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	549 437	(40 791)	508 646	508 646	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	87 306	(31 858)	55 448	55 325	123
<b>Total</b>	<b>636 743</b>	<b>(72 649)</b>	<b>564 094</b>	<b>563 971</b>	<b>123</b>

### Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	1 801 067	(134 629)	1 666 438	1 666 438	0
Actifs à la juste valeur par résultat	45 595	0	45 595	0	45 595
Prêts, créances, dépôts et obligations	79 555	(50 016)	29 539	29 539	0
<b>Total</b>	<b>1 926 217</b>	<b>(184 645)</b>	<b>1 741 572</b>	<b>1 695 977</b>	<b>45 595</b>

### Détail des variations de la période

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Variations juste valeur <sup>(1)</sup>	Dépréciation constatée en résultat <sup>(2)</sup>	Autres mouvements <sup>(2)</sup>	Valeur nette au 31/12/2008
Actifs disponibles à la vente	1 666 438	48 229	(52 179)	(653 729)	(127 467)	(372 646)	508 646
Actifs à la juste valeur par résultat	45 595	0	0	(45 595)	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	29 539	27 687	(718)	0	(1 060)	0	55 448
<b>Total</b>	<b>1 741 572</b>	<b>75 916</b>	<b>(52 897)</b>	<b>(699 324)</b>	<b>(128 527)</b>	<b>(372 646)</b>	<b>564 094</b>

(1) Les cessions de titres de participation réalisées au cours de l'exercice ont entraîné la reprise en compte de résultat d'une partie des réserves de réévaluation des instruments financiers (IAS 32-39) à concurrence de 325 millions d'euros.

(2) Il s'agit principalement des variations liées aux titres Aegis (voir ci-dessous).

### Actifs à la juste valeur par résultat

Les actifs à la juste valeur par résultat comprennent essentiellement des instruments financiers dérivés.

Au 31 décembre 2007, il s'agit du dérivé portant sur les ventes à terme optionnelles Vallourec pour la part courante.

Voir note 19 – Endettement financier.

### Actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	
Sociétés	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Vallourec <sup>(1)</sup>	0,37	15 980	3,98	393 762
Aegis Group <sup>(1)(2)</sup>	–	–	27,55	480 942
Financière de l'Odet <sup>(1)</sup>	15,38	146 776	14,25	289 714
Gaumont <sup>(1)</sup>	9,57	18 603	9,58	24 857
Harris Interactive <sup>(1)</sup>	14,97	3 754	12,45	18 635
Plantations des Terres Rouges <sup>(1)(3)</sup>	10,00	95 363	10,00	115 028
Bolloré <sup>(1)(4)</sup>	5,55	116 480	4,61	159 442
Nord-Sumatra Investissements <sup>(5)</sup>	–	–	5,00	9 128
Socfinal <sup>(1)</sup>	11,53	22 498	11,53	33 684
Socfinasia <sup>(1)</sup>	5,00	12 531	5,00	18 067
Autres titres cotés	–	2 336	–	25 777
<b>Sous-total titres cotés</b>		<b>434 321</b>		<b>1 569 036</b>
Financière V <sup>(6)</sup>	22,81	62 548	22,81	93 042
Nord-Sumatra Investissements <sup>(5)</sup>	5,00	6 410	–	–
Autres titres non cotés	–	5 367	–	4 360
<b>Sous-total autres titres non cotés</b>		<b>74 325</b>		<b>97 402</b>
<b>Total</b>		<b>508 646</b>		<b>1 666 438</b>



Les titres de participation cotés sont évalués au cours de Bourse voir note B6 – Règles et méthodes d'évaluation, paragraphe 13-1). Les titres de participation non cotés concernent principalement les participations du Groupe dans Financière V, holding intermédiaire de contrôle du Groupe.

(1) Titres cotés.

Valorisation des titres au cours de Bourse de clôture de décembre 2008 pour les sociétés cotées.

(2) Aegis

Au 31 décembre 2008, le Groupe Compagnie du Cambodge détient une participation de 27,51 % dans le groupe britannique de communication et d'achat d'espace Aegis. Depuis le 30 septembre 2008, le Groupe considère que les obstacles le privant d'une influence notable ont été levés. En conséquence, cette participation a été mise en équivalence dans les comptes consolidés à compter de cette date. Voir note 8 – Titres mis en équivalence.

(3) Plantations des Terres Rouges

Le Groupe ne détient pas d'influence notable sur la société Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 32,81 % (9,999 % par la Compagnie du Cambodge et 22,81 % par sa filiale mise en équivalence Société Industrielle et Financière de l'Artois), car les titres détenus par la société Société Industrielle et Financière de l'Artois (22,81 %) sont privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce la société Plantations des Terres Rouges sur la Société Industrielle et Financière de l'Artois (via ses participations directes et indirectes dans cette dernière).

(4) Bolloré

Au 31 décembre 2008, une moins-value latente temporaire de -59,4 millions d'euros a été reconnue directement en capitaux propres totaux, au titre de la participation dans Bolloré.

(5) Nord-Sumatra Investissements

Suite à la réalisation de l'OPRO (offre publique de rachat obligatoire) concernant les titres Nord-Sumatra Investissements, les actions ont été sorties de la cote au premier semestre 2008.

(6) Financière V

Suite à l'entrée en application des normes IAS 32-39 au 1<sup>er</sup> janvier 2005, ces titres ont fait l'objet d'une valorisation basée sur la valeur par transparence :

– des cours de Bourse de Bolloré et de Financière de l'Odette;

– des capitaux propres consolidés de Financière de l'Odette.

## Note 10 – Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	6 379	(370)	6 009	5 169	(521)	4 648
<b>Total</b>	<b>6 379</b>	<b>(370)</b>	<b>6 009</b>	<b>5 169</b>	<b>(521)</b>	<b>4 648</b>

## Note 11 – Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	3 057	(240)	2 817	4 041	(240)	3 801
Créances sociales et fiscales d'exploitation	575	0	575	801	0	801
Fournisseurs débiteurs	1 682	0	1 682	853	0	853
Comptes courants actifs	0	0	0	0	0	0
Autres créances d'exploitation	4 852	(151)	4 701	2 899	(155)	2 744
Autres créances	93	(65)	28	139	(65)	74
<b>Total</b>	<b>10 259</b>	<b>(456)</b>	<b>9 803</b>	<b>8 733</b>	<b>(460)</b>	<b>8 273</b>

## Balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	2 817	1 107	1 710	1 154	4	552

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

## Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
Provisions clients et comptes rattachés	(240)	0	0	0	0	0	(240)

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
Provisions clients et comptes rattachés	(34)	(206)	0	0	0	0	(240)

## Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients

(en milliers d'euros)

	2008	2007
Dotations aux provisions	0	(206)
Reprises de provisions	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables	(0)	(0)

# Comptes consolidés

## Note 12 – Impôts courants – actif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants – actif	15 725	0	15 725	4 019	0	4 019
<b>Total</b>	<b>15 725</b>	<b>0</b>	<b>15 725</b>	<b>4 019</b>	<b>0</b>	<b>4 019</b>

## Note 13 – Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	555	0	555	4 842	0	4 842
<b>Total</b>	<b>555</b>	<b>0</b>	<b>555</b>	<b>4 842</b>	<b>0</b>	<b>4 842</b>

## Note 14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	2 997	0	2 997	3 193	0	3 193
Valeurs mobilières de placement liquides	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie – actif	399 266	0	399 266	451 718	0	451 718
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>402 263</b>	<b>0</b>	<b>402 263</b>	<b>454 911</b>	<b>0</b>	<b>454 911</b>
Conventions de trésorerie – passif	(330 905)	0	(330 905)	(936 754)	0	(936 754)
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>(2 350)</b>	<b>0</b>	<b>(2 350)</b>	<b>(1 399)</b>	<b>0</b>	<b>(1 399)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>69 008</b>	<b>0</b>	<b>69 008</b>	<b>(483 242)</b>	<b>0</b>	<b>(483 242)</b>

## Note 15 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2008, le capital social de Compagnie du Cambodge s'élève à 23 508 870 euros, divisé en 559 735 actions ordinaires d'un nominal de 42 euros chacune et entièrement libérés. Au cours de la période close le 31 décembre 2008, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 559 735 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 559 735 actions.

### Évolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2008.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Compagnie du Cambodge sont soumis à l'acceptation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 19 « Endettement financier ».

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

### Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes payés par la société mère est en 2008 de 55 973 milliers d'euros, soit 100 euros par action au titre de l'exercice 2007.

### Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué, présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	24 599	207 622
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	24 599	207 622
<b>Nombre de titres émis au 31 décembre</b>	<b>2 008</b>	<b>2 007</b>
Nombre de titres émis	559 735	559 735
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
Nombre de titres en circulation	559 735	559 735
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	559 735	559 735
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	559 735	556 406
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution	559 735	556 406

## Note 16 – Provisions pour risques et charges

Exercice 2008 (en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties			Avec utilisation	Sans utilisation			
Provisions pour litiges	346	0	0	0	0	0	0	0	0	346
Autres provisions pour risques	76	0	0	0	0	0	(15)	0	0	61
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total provisions à moins d'un an</b>	<b>422</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(15)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>407</b>
Provisions pour litiges	551	0	0	0	35	0	(50)	(1)	0	535
Provisions pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	2 286	0	0	0	0	0	(200)	0	0	2 086
Provisions pour impôts	348	0	0	0	0	112	0	0	0	460
Obligations contractuelles	2 529	0	0	0	456	(479)	0	0	0	2 506
Restructurations	328	0	0	0	1	0	0	0	0	329
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total autres provisions</b>	<b>6 042</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>492</b>	<b>(367)</b>	<b>(250)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>5 916</b>
<b>Total</b>	<b>6 464</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>492</b>	<b>(367)</b>	<b>(265)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>6 323</b>

### Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2008

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(492)	74	0	(418)
Résultat financier	0	191	0	191
Charge d'impôt	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(492)</b>	<b>265</b>	<b>0</b>	<b>(227)</b>

Exercice 2007 (en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties			Avec utilisation	Sans utilisation			
Provisions pour litiges	24	0	0	0	323	0	0	(1)	0	346
Autres provisions pour risques	1	0	0	0	76	0	(1)	0	0	76
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total provisions à moins d'un an</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>399</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>422</b>
Provisions pour litiges	258	0	0	0	300	(8)	0	1	0	551
Provisions pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	2 258	0	0	0	28	0	0	0	0	2 286
Provisions pour impôts	7	0	0	0	348	(5)	(2)	0	0	348
Obligations contractuelles	3 546	0	0	0	490	(1 507)	0	0	0	2 529
Restructurations	328	0	0	0	0	0	0	0	0	328
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total autres provisions</b>	<b>6 397</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 166</b>	<b>(1 520)</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6 042</b>
<b>Total</b>	<b>6 422</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 565</b>	<b>(1 520)</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 464</b>

### Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2007

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	(1 217)	1	0	(1 216)
Résultat financier	0	0	0	0
Charge d'impôt	(348)	2	0	(346)
<b>Total</b>	<b>(1 565)</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>(1 562)</b>

## Note 17 – Engagements envers le personnel

### Actifs et passifs comptabilisés au bilan

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations non financées	4 438	2	4 440	4 397	2	4 399
Écarts actuariels non comptabilisés	(1 984)	0	(1 984)	(2 270)	0	(2 270)
Actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
<b>Montant net au bilan des engagements envers le personnel</b>	<b>2 454</b>	<b>2</b>	<b>2 456</b>	<b>2 127</b>	<b>2</b>	<b>2 129</b>

### Composantes de la charge

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(143)	0	(143)	(165)	0	(165)
Charges d'intérêt	(202)	0	(202)	(206)	0	(206)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	(157)	0	(157)	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(118)	(1)	(119)	(154)	(1)	(155)
<b>Coûts des engagements envers le personnel</b>	<b>(620)</b>	<b>(1)</b>	<b>(621)</b>	<b>(525)</b>	<b>(1)</b>	<b>(526)</b>

### Mouvements sur le passif/actif net comptabilisé au bilan

(en milliers d'euros)	2008			2007		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 127</b>	<b>2</b>	<b>2 129</b>	<b>1 892</b>	<b>1</b>	<b>1 893</b>
Augmentation	620	1	621	524	1	525
Diminution	(293)	(1)	(294)	(289)	0	(289)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2 454</b>	<b>2</b>	<b>2 456</b>	<b>2 127</b>	<b>2</b>	<b>2 129</b>

### Hypothèses d'évaluation

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Hypothèses	2008	2007
Taux d'actualisation	4,30%	4,45%
Rendement attendu des actifs	4,00%	4,00%
Augmentation des salaires	2,10%	2,10%
Augmentation des retraites	1,60%	1,60%
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,70%	3,70%
Durée résiduelle	18 ans	18 ans

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Un engagement est dès lors calculé selon une méthode d'évaluation actuarielle (unités de crédit projetées) et reflété par une provision au bilan.

Les hypothèses actuarielles principales (taux d'actualisation et d'inflation) sont homogénéisées pour l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Les autres hypothèses (table de mortalité, taux de progression des salaires, taux de rotation) varient selon les pays où ces avantages sont octroyés.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains excédant 10% du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité).

**La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :**

	Évolution du taux d'actualisation	
	De - 0,8 %	De + 0,8 %
Effet sur la charge	0,01 %	-0,01 %
Effet sur l'engagement	0,00 %	0,00 %

**Sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux**

	Évolution des coûts médicaux	
	De - 1 %	De + 1 %
Variation des engagements de couverture maladie	- 8,80 %	10,25 %

**Note 18 – Échéancier des dettes**

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	248 466	72 703	175 763	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	334 434	333 619	815	0
<b>Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)</b>	<b>582 900</b>	<b>406 322</b>	<b>176 578</b>	<b>0</b>
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	1 302	0	1 302	0
<b>Total dettes financières (a + b + c + d)</b>	<b>584 202</b>	<b>406 322</b>	<b>177 880</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres provisions	5 916	0	3 587	2 329
Autres passifs non courants	0	0	0	0
<b>Dettes des passifs courants</b>				
Provisions (part à moins d'un an)	407	407	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	34 941	34 941	0	0
Impôts courants	466	466	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0
Passifs liés à des activités destinées à la vente	0	0	0	0

Au 31 décembre 2007 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
(en milliers d'euros)				
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	24 757	611	24 146	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	940 960	938 455	2 067	438
<b>Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)</b>	<b>965 717</b>	<b>939 066</b>	<b>26 213</b>	<b>438</b>
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	0	0	0	0
<b>Total dettes financières (a + b + c + d)</b>	<b>965 717</b>	<b>939 066</b>	<b>26 213</b>	<b>438</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres provisions	6 042	0	3 523	2 519
Autres passifs non courants	0	0	0	0
<b>Dettes des passifs courants</b>				
Provisions (part à moins d'un an)	422	422	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	25 676	25 676	0	0
Impôts courants	3 368	3 368	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0
Passifs liés à des activités destinées à la vente	0	0	0	0

Les produits et charges comptabilisés en compte de résultat de la période pour ces passifs financiers sont présentés dans la note 25 – Résultat financier.

## Note 19 – Endettement financier

### Endettement financier net

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2007	Dont courant	Dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	248 466	72 703	175 763	24 757	611	24 146
Autres emprunts et dettes assimilées	334 434	333 619	815	940 960	938 455	2 505
Passifs à la juste valeur en résultat	1 302	0	1 302	0	0	0
<b>Endettement financier brut</b>	<b>584 202</b>	<b>406 322</b>	<b>177 880</b>	<b>965 717</b>	<b>939 066</b>	<b>26 651</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	(402 263)	(402 263)	0	(454 911)	(454 911)	0
Dépôt de garantie en trésorerie <sup>(3)</sup>	(28 132)	0	(28 132)	0	0	0
Actifs en juste valeur en résultat <sup>(2)</sup>	0	0	0	(45 595)	(45 595)	0
<b>Endettement financier net</b>	<b>153 807</b>	<b>4 059</b>	<b>149 748</b>	<b>465 211</b>	<b>438 560</b>	<b>26 651</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – voir note 14.

(2) Voir paragraphe « 2 – Actifs et passifs à la juste valeur en compte de résultat ».

(3) Inclus dans le poste autres actifs financiers non courants.

### Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

#### Analyse des passifs financiers par catégorie

##### Passifs au coût amorti

##### Emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008 <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2007
Valeur	248 466	24 757

(1) Dont 174 millions d'euros de financements garantis par des nantissements de titres (voir note 29 – Engagements donnés).

##### Autres emprunts et dettes assimilées

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008 <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2007 <sup>(1)</sup>
Valeur	334 434	940 960

(1) Comprend principalement des conventions de trésorerie pour un montant de 331 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 937 millions d'euros au 31 décembre 2007.

##### Actifs et passifs à la juste valeur en compte de résultat

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Valeur		
Dérivés actifs non courants <sup>(1)</sup>	0	0
Dérivés actifs courants <sup>(2)</sup>	0	(45 595)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>(45 595)</b>
Dérivés passifs non courants	1 302	0
Dérivés passifs courants	0	0
<b>Total</b>	<b>1 302</b>	<b>0</b>

(1) Inclus dans le poste « Autres actifs financiers non courants – voir note 9.

(2) Inclus dans le poste « Autres actifs financiers courants – voir note 9.

Au 31 décembre 2007, il s'agit du dérivé portant sur les ventes à terme optionnelles Vallourec.

#### Nature et juste valeur des instruments financiers dérivés

Nature de l'instrument	Risque couvert	Société	Échéance	Juste valeur des instruments au 31/12/2008
Vente d'options	Taux	Financière du Loch	04 janvier 2012	(1 302)

Les produits et les charges comptabilisés en résultat de la période au titre de ces passifs financiers sont présentés en note 25 – Résultat financier.

### Selon la devise

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008				Au 31/12/2007			
	Total	Euros	Dollars	Autres devises	Total	Euros	Dollars	Autres devises
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	248 466	248 466	0	0	24 757	24 627	0	130
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	334 434	334 345	0	89	940 960	939 519	25	1 416
<b>Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)</b>	<b>582 900</b>	<b>582 811</b>	<b>0</b>	<b>89</b>	<b>965 717</b>	<b>964 146</b>	<b>25</b>	<b>1 546</b>

### Selon le taux (montants avant couverture)

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
<b>Total emprunts obligataires (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	248 466	2 164	246 302	24 757	2 535	22 222
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	334 434	828	333 606	940 960	2 807	938 153
<b>Sous-total passifs au coût amorti (a + b + c)</b>	<b>582 900</b>	<b>2 992</b>	<b>579 908</b>	<b>965 717</b>	<b>5 342</b>	<b>960 375</b>

### Note 20 – Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs	11 203	0	0	4 520	0	0	15 723
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	2 438	0	0	(598)	0	(1)	1 839
Clients créditeurs	301	0	0	19	0	(1)	319
Comptes courants – passif à moins d'un an	428	0	0	(66)	0	0	362
Autres dettes d'exploitation	11 302	0	0	5 189	0	(1)	16 490
Autres dettes	4	0	0	203	0	1	208
<b>Total</b>	<b>25 676</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 267</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>	<b>34 941</b>

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs	7 892	0	0	3 311	0	0	11 203
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	2 678	0	0	(240)	0	0	2 438
Clients créditeurs	13	0	0	287	0	1	301
Comptes courants – passif à moins d'un an	550	0	0	(122)	0	0	428
Autres dettes d'exploitation	7 405	0	0	3 898	0	(1)	11 302
Autres dettes	2	0	0	2	0	0	4
<b>Total</b>	<b>18 540</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 136</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 676</b>

### Note 21 – Impôts courants – passifs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Impôts courants – passif	3 368	0	0	(2 902)	0	0	466

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Impôts courants – passif	48 210	0	0	(44 842)	0	0	3 368

# Comptes consolidés

## Notes sur le compte de résultat

### Note 22 – Informations sectorielles

#### Ventilation par secteur d'activité

En 2008 (en milliers d'euros)	Transport et logistique	Terminaux et Systèmes spécialisés	Médias et télécoms	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>42 815</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42 939</b>
Dotations nettes aux amortissements	(1 519)	0	(27)	(45)	0	(1 591)
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	(135)	0	0	23	0	(112)
Autres charges opérationnelles nettes						(47 245)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(771)</b>	<b>0</b>	<b>(41)</b>	<b>(5 197)</b>	<b>0</b>	<b>(6 009)</b>
<b>Résultat financier</b>						<b>188 246</b>
Part de résultat dans les entreprises associées	0	(5 163)	(148 855)	5 549	0	(148 469)
Impôt sur les résultats						161
<b>Résultat net consolidé</b>						<b>33 929</b>
<b>Investissements corporels et incorporels</b>	<b>3 581</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 581</b>
<b>Actifs sectoriels</b>						
<i>Goodwill</i>	1 373	0	0	0	0	1 373
Actifs corporels et incorporels	15 198	0	1 232	931	0	17 362
Titres mis en équivalence	0	3 582	639 258	178 613	0	821 454
Actifs sectoriels courants	15 741	0	3	72	(3)	15 813
<b>Total actifs sectoriels</b>	<b>32 312</b>	<b>3 582</b>	<b>640 493</b>	<b>179 616</b>	<b>(3)</b>	<b>856 002</b>
<b>Passifs sectoriels</b>						
Provisions sectorielles	4 859	0	0	3 460	0	8 319
Passifs sectoriels courants	27 541	0	17	7 386	(3)	34 941
<b>Total passifs sectoriels</b>	<b>32 400</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>10 846</b>	<b>(3)</b>	<b>43 260</b>
<b>En 2007</b> (en milliers d'euros)						
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>43 037</b>	<b>0</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 155</b>
Dotations nettes aux amortissements	(1 156)	0	(27)	(14)	0	(1 197)
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	158	0	0	(129)	0	29
Autres charges opérationnelles nettes						(48 212)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 312</b>	<b>0</b>	<b>(333)</b>	<b>(7 204)</b>	<b>0</b>	<b>(6 225)</b>
<b>Résultat financier</b>						<b>354 619</b>
Part de résultat dans les entreprises associées	0	(300)	8 209	2 725	0	10 634
Impôt sur les résultats						(19 407)
<b>Résultat net consolidé</b>						<b>339 621</b>
<b>Investissements corporels et incorporels</b>	<b>1 623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 623</b>
<b>Actifs sectoriels</b>						
<i>Goodwill</i>	1 340	0	0	0	0	1 340
Actifs corporels et incorporels	8 581	0	1 259	1 418	0	11 259
Titres mis en équivalence	0	8 345	483 336	261 309	0	752 990
Actifs sectoriels courants	12 858	0	2	65	(3)	12 922
<b>Total actifs sectoriels</b>	<b>22 779</b>	<b>8 345</b>	<b>484 597</b>	<b>262 792</b>	<b>(3)</b>	<b>778 510</b>
<b>Passifs sectoriels</b>						
Provisions sectorielles	4 571	0	0	3 674	0	8 245
Passifs sectoriels courants	22 126	0	3	3 550	(3)	25 676
<b>Total passifs sectoriels</b>	<b>26 697</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>7 224</b>	<b>(3)</b>	<b>33 921</b>

Les transactions entre secteurs sont effectuées aux conditions de marché.



## Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	France et Dom-Tom	Afrique	Total
<b>En 2008</b>			
Chiffre d'affaires	124	42 815	42 939
Actifs sectoriels :			
– Immobilisations incorporelles	0	29	29
– Immobilisations corporelles	2 163	15 170	17 333
Investissements corporels et incorporels	0	3 581	3 581
<b>En 2007</b>			
Chiffre d'affaires	118	43 037	43 155
Actifs sectoriels :			
– Immobilisations incorporelles	0	16	16
– Immobilisations corporelles	2 677	8 566	11 243
Investissements corporels et incorporels	0	1 623	1 623

## Note 23 – Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

(en milliers d'euros)	2008	Variations de périmètre	Variations de change	2008 Périmètre et change constants	2007
Chiffre d'affaires	42 939	0	0	42 939	43 155
Résultat opérationnel	(6 009)	0	0	(6 009)	(6 225)
Résultat financier <sup>(1)</sup>	188 246	(50 731)	0	137 515	354 619

(1) Impact de la mise en équivalence d'Aegis.

## Note 24 – Résultat opérationnel

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires	42 939	43 155
Achats et charges externes	(32 681)	(33 241)
Locations et charges locatives	(2 646)	(2 398)
Frais de personnel	(12 495)	(11 195)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 703)	(1 168)
Plus ou moins-value sur cessions d'actif non financiers	31	17
Pertes et gains de change nets	11	(46)
Pertes et bénéfices attribués	0	0
Autres charges opérationnelles	(582)	(2 146)
Autres produits opérationnels	1 117	797
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(6 009)</b>	<b>(6 225)</b>

# Comptes consolidés

## Note 25 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2008	2007
<b>Coût net du financement</b>		
Charges d'intérêts	(37 811)	(36 014)
Gains (pertes) nets sur équivalents de trésorerie	0	0
Revenus des créances financières	27 617	25 527
<b>Sous-total</b>	<b>(10 194)</b>	<b>(10 487)</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>		
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	19 059	36 543
Produit net de cession des titres et des valeurs mobilières de placement <sup>(1)</sup>	358 844	360 005
Variation des provisions financières <sup>(2)</sup>	(126 423)	(117 694)
Dérivé sur vente à terme Vallourec <sup>(3)</sup>	(45 595)	85 704
Autres (net)	(7 445)	548
<b>Sous-total</b>	<b>198 440</b>	<b>365 106</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>188 246</b>	<b>354 619</b>

(1) Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a cédé 3,60 % de Vallourec pour 400 millions d'euros, réalisant une plus-value de cession de 358,1 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a cédé 3,50 % de Vallourec pour 376,6 millions d'euros, réalisant une plus-value de cession de 345,6 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2008, les titres Aegis ont fait l'objet d'une dépréciation de -108 millions d'euros, contre -113 millions d'euros en 2007.

(3) Une partie des titres Vallourec, détenue en 2007 par le Groupe, faisait l'objet de ventes à terme optionnelles à échéance 2008. La variation de juste valeur de ces dérivés en fonction du cours de Bourse de l'action vient impacter le résultat financier à chaque clôture.

## Note 26 – Impôts sur les bénéfices

### Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2008	2007
Impôts exigibles	(2 130)	(20 007)
Report en arrière des déficits	0	0
Économie d'impôt due aux intégrations fiscales	1 156	2 464
<b>Sous-total impôts sur les bénéfices</b>	<b>(974)</b>	<b>(17 543)</b>
Impôts sur les distributions	(112)	(345)
Impôts différés nets	1 247	(1 519)
<b>Sous-total impôts différés</b>	<b>1 135</b>	<b>(1 864)</b>
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>(19 407)</b>

### Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net consolidé	33 929	339 621
Résultat net des sociétés mises en équivalence	148 469	(10 634)
Charge (produit) d'impôt	(161)	19 407
Résultat avant impôt	182 237	348 394
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
<b>Profit (charge) théorique d'impôt</b>	<b>(62 749)</b>	<b>(119 963)</b>
<b>Rapprochement</b>		
Différences permanentes	(37 150)	(42 240)
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	100 037	138 249
Activation (dépréciation) de reports déficitaires	(4 579)	(754)
Crédit d'impôts	1 531	660
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères et contributions additionnelles	3 350	4 835
Autres	(279)	(194)
<b>Produit (charge) réel d'impôt</b>	<b>161</b>	<b>(19 407)</b>

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

## Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	2008	2007
Reports fiscaux déficitaires	0	0
Marges en stocks et autres éliminations de résultats internes	0	0
Annulation des réévaluations	0	0
Différences temporaires sociales	153	129
Différence entre valeurs fiscales et valeurs consolidées des immobilisations	0	0
Autres retraitements	(4)	(167)
Impôts différés nets liés aux retraitements IFRS	619	(7 540)
Provisions fiscales	0	0
Crédit-bail	0	0
<b>Actifs et passifs d'impôts différés nets</b>	<b>768</b>	<b>(7 578)</b>

## Reports déficitaires non activés

(en milliers d'euros)	2008	2007
Déficits reportables	19 472	10 008
Amortissements réputés différés	134	136
Moins-values à long terme	199	199
<b>Total</b>	<b>19 805</b>	<b>10 343</b>

## Évolution au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2007	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2008
		Entrées	Sorties				
Impôts différés – actif	787	0	0	(218)	0	336	905
Impôts différés – passif	8 365	0	0	(1 465)	0	(6 763)	137

(1) Variation des impôts différés liés à la juste valeur des titres de participations.

## Évolution au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2007
		Entrées	Sorties				
Impôts différés – actif	845	0	0	(26 151)	0	26 093	787
Impôts différés – passif	32 997	0	0	(24 632)	0	0	8 365

## Autres informations

### Note 27 – Effectifs moyens

	2008	2007
Cadres	141	132
Agents de maîtrise/employés et ouvriers	1 171	1 163
<b>Total</b>	<b>1 312</b>	<b>1 295</b>

### Ventilation des effectifs par activité

	2008	2007
Transport et logistique	1 308	1 291
Autres activités	4	4
<b>Total</b>	<b>1 312</b>	<b>1 295</b>

### Note 28 – Parties liées

#### Rémunération des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)	2008	2007
Avantages à court terme	185	189
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

#### Transactions avec les parties liées

Le Groupe a conclu diverses transactions avec des sociétés liées dans le cadre normal de ses activités. Ces transactions sont réalisées aux conditions de marché. Elles comprennent principalement les relations de nature commerciale ou financière entre Compagnie du Cambodge et ses filiales ou avec les entités du Groupe Bolloré, notamment les opérations de centralisation de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	8 198	6 874
Entités consolidées par intégration globale <sup>(2)</sup>	0	0
Entités sous contrôle conjoint <sup>(1)</sup>	0	0
Entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
<b>Achats et charges externes</b>		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	(3 401)	(2 497)
Entités consolidées par intégration globale <sup>(2)</sup>	0	0
Entités sous contrôle conjoint <sup>(1)</sup>	0	0
Entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>	9	10
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
<b>Autres produits et charges financières<sup>(3)</sup></b>		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	6 750	9 975
Entités consolidées par intégration globale <sup>(2)</sup>	86 990	727 646
Entités sous contrôle conjoint <sup>(1)</sup>	0	0
Entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>	(170 074)	97
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0

(en milliers d'euros)	2008	2007
<b>Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	186	678
Entités consolidées par intégration globale <sup>(2)</sup>	25	43
Entités sous contrôle conjoint <sup>(1)</sup>	0	0
Entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	2 913	1 857
Entités consolidées par intégration globale <sup>(2)</sup>	25	43
Entités sous contrôle conjoint <sup>(1)</sup>	0	0
Entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie actif</b>		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	399 266	451 717
Entités consolidées par intégration globale <sup>(2)</sup>	6 182	14 102
Entités sous contrôle conjoint <sup>(1)</sup>	0	0
Entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie passif</b>		
Entités non consolidées du Groupe Compagnie du Cambodge	466 121	937 182
Entités consolidées par intégration globale <sup>(2)</sup>	6 182	14 102
Entités sous contrôle conjoint <sup>(1)</sup>	0	0
Entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0

(1) Montant à 100 % avant application des taux d'intégration.

(2) Montants sociaux.

(3) Il s'agit principalement des dividendes et des provisions sur titres.

## Note 29 – Engagements donnés

### Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties	1 438	1 438	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts	0	0	0	0
Nantissements et hypothèques	396 302	222 222	174 080	0

## Détail des nantissements, sûretés réelles et hypothèques

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Valeur garantie à l'origine	Total du poste de bilan	% correspondant
Titres Havas	23/12/2004	23/12/2009	222 222	821 454	27,1
Titres Havas et Aegis	04/07/2008	04/01/2012	174 080	821 454	21,2

### Nantissement des titres Havas et Aegis

En 2008, le Groupe a mis en place auprès d'un établissement financier français de premier plan, une opération structurée qui lui a permis de recevoir 174 millions d'euros en nantissant 42,9 millions d'actions Havas et 94,7 millions d'actions Aegis. L'opération a été mise en place pour une durée de trois ans et demi (échéance janvier 2012) mais peut être dénouée à tout moment à la seule initiative du Groupe qui conserve durant toute l'opération la propriété des actions et droits de vote associés ainsi que l'exposition économique sur l'évolution des cours.

En décembre 2004, le Groupe a mis en place auprès d'un établissement financier français de premier plan, une opération structurée qui lui a permis de recevoir 200 millions d'euros en nantissant 55,1 millions d'actions Havas. L'opération a été mise en place pour une durée de 5 ans (échéance 2009) mais peut être dénouée à tout moment à la seule initiative de Financière Sainte Marine (ex-Bolloré Medias Investissements) qui conserve durant toute l'opération la propriété des actions et droits de vote associés ainsi que l'exposition économique sur l'évolution du cours d'Havas.

#### Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties	1 168	1 168	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts	0	0	0	0
Nantissements et hypothèques	222 222	0	222 222	0

## Détail des nantissements, sûretés réelles et hypothèques

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Valeur garantie à l'origine	Total du poste de bilan	% correspondant
Titres Havas	23/12/04	23/12/09	222 222	752 990	29,5

## Note 30 – Engagements reçus

#### Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçues <sup>(1)</sup>	205 000	0	205 000	0
Autres engagements reçus	0	0	0	0

#### Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties reçues <sup>(1)</sup>	205 000	0	205 000	0
Autres engagements reçus	0	0	0	0

(1) Il s'agit d'une contre-garantie accordée par la société Bolloré à Financière de Sainte-Marine (ex-société Bolloré Médias Investissements).

## Note 31 – Informations sur les instruments financiers et la gestion des risques

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus dans le présent document.

### Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers

Les directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe Bolloré organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

### Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières, le Groupe Compagnie du Cambodge est exposé à la variation du cours des titres cotés.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 Instruments financiers et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente (voir note 1-B Principes comptables)

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2008, les réévaluations temporaires des titres disponibles à la vente du bilan consolidé déterminés sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 294 millions d'euros dans les capitaux propres consolidés.

Une variation de + 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de + 4,9 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente, de + 1,4 million d'euros sur les titres mis en équivalence, et de + 6,2 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés.

### Risque de liquidité

Le Groupe dispose de comptes courants avec le Groupe Bolloré qui peut le cas échéant couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence du 31 décembre 2008.

### Gestion du risque de taux

La Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (*swap* de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Au 31 décembre 2008, la part de l'endettement financier net à taux fixe s'élève à 3 millions d'euros, et l'endettement financier net à taux variable portant intérêts représente un endettement de 127 millions d'euros.

Si les taux augmentent de 1 %, l'impact annuel sur les charges financières nettes serait de - 1,3 million d'euros.

### Risque crédit

La Direction de la trésorerie Groupe Bolloré centralise mensuellement l'évolution du besoin en fonds de roulement. La plupart des divisions ont recours à l'assurance crédit et, les plus grandes ont un crédit manager.

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance crédit, et des retards de paiement. Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients ainsi que les charges et produits sur ces créances sont présentées dans la note 12 – Clients et autres débiteurs.

### Gestion du risque de devise

La répartition du chiffre d'affaires (99,7 % en zone CFA, 0,3 % en zone euro) limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change.

Le Groupe réduit encore son exposition aux risques de change en couvrant ses principales opérations en devises, autres que l'euro et le CFA.

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe en France et en Europe : chaque filiale ayant des flux annuels en devises vis-à-vis de tiers externes tant en export/vente qu'import/achat supérieurs à 150 milliers d'euros ouvre un compte par devise. Afin de supprimer le risque de variation du cours de change, chaque fin de mois, elle demande une couverture auprès de la cellule de gestion, sur le solde prévisionnel de ses ventes/achats du mois suivant, payable selon le cas à trente ou soixante jours fin de mois.

La trésorerie devises calcule le net des positions commerciales et se couvre auprès des banques par une opération de type ferme (achat ou vente à terme). En plus de ces opérations glissantes à trois mois (procédure fin de mois), d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement pour un marché ou d'avance pour protéger le cours budget.

Les flux intragroupe font l'objet d'un netting mensuel qui permet de limiter les flux échangés et de couvrir les risques de change résiduels.

### Couvertures de matières premières

De par son activité Plantations, le Groupe est sensible aux évolutions des cours de l'huile de palme et du caoutchouc.

Les effets de l'évolution du cours de ces matières premières sur les résultats du Groupe restent toutefois limités compte tenu de la diversification de ses activités.

## Note 32 – Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 décembre

Néant.

## Note 33 – Événements postérieurs à la clôture

Néant.

# Comptes consolidés

## Note 34 – Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

### Article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

#### Montant des honoraires par réseau

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2008	Total 2008	Total 2007	Constantin				AEG – Harmand			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>										
– Commissariat aux comptes										
Compagnie du Cambodge	42	50	21	25	17	31	21	25	100	100
Filiales	101	56	101	56	83	69	0	0	0	0
– Autres missions légales et accessoires										
Compagnie du Cambodge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>143</b>	<b>106</b>	<b>122</b>	<b>81</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations</b>										
– Juridique, fiscal, social										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Autres										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total honoraires</b>	<b>143</b>	<b>106</b>	<b>122</b>	<b>81</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2007	Total 2007	Total 2006	Constantin				AEG – Harmand			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>										
– Commissariat aux comptes										
Compagnie du Cambodge	50	69	25	34	31	38	25	35	100	100
Filiales	56	55	56	55	69	62	0	0	0	0
– Autres missions légales et accessoires										
Compagnie du Cambodge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>106</b>	<b>124</b>	<b>81</b>	<b>89</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations</b>										
– Juridique, fiscal, social										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Autres										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total honoraires</b>	<b>106</b>	<b>124</b>	<b>81</b>	<b>89</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2006	Total 2006	Total 2005	Constantin				AEG – Harmand			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
<b>Audit</b>										
– Commissariat aux comptes										
Compagnie du Cambodge	69	46	34	23	38	33	35	23	100	100
Filiales	55	47	55	47	62	67	0	0	0	0
– Autres missions légales et accessoires										
Compagnie du Cambodge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>124</b>	<b>93</b>	<b>89</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations</b>										
– Juridique, fiscal, social										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Autres										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total honoraires</b>	<b>124</b>	<b>93</b>	<b>89</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



Note 35 – Liste des sociétés consolidées

Libellé	Siège	% intérêt 2008	% intérêt 2007	SIREN/ Pays/Territoire
<b>I – Par intégration globale</b>				
Financière de Sainte-Marine (ex-Bolloré Médias Investissements)	Puteaux	58,64	58,62	442 134 177
Compagnie de Pleuven	Puteaux	58,64	58,62	487 529 828
Compagnie du Cambodge	Puteaux	100,00	100,00	552 073 785
Financière de Port-la-Forêt	Odet	NC	58,62	487 374 193
Financière du Loch	Puteaux	58,60	58,58	417 537 628
Financière de Sainte-Marine	Odet	NC	58,62	440 271 013
Forestière Équatoriale	Abidjan	60,68	60,58	Côte d'Ivoire
Imperial Mediterranean	Puteaux	58,60	58,58	414 818 906
Rivaud Loisirs Communication	Puteaux	86,89	86,86	428 773 980
Sitarail	Abidjan	26,82	26,77	Côte d'Ivoire
Société Centrale de Représentation	Puteaux	90,57	90,53	582 142 857
Socshipard (ex-société du 30)	Paris	79,25	79,25	552 111 270
Sofib	Abidjan	40,04	39,97	Côte d'Ivoire
<b>II – Par mise en équivalence</b>				
Aegis Group	Londres	16,12	NC	Royaume-Uni
Automatic Control Systems Inc.	New York	60,85	60,75	États-Unis
Automatic Systems America Inc.	Montréal	60,85	60,75	Canada
Automatic Systems America USA Inc.	Plattsburgh	NC	60,75	États-Unis
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	60,85	60,75	Belgique
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	60,85	60,75	Royaume-Uni
Automatic Systems Espanola SA	Barcelone	60,85	60,75	Espagne
Automatic Systems France SA	Paris	60,85	60,75	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès SARL	Paris	60,85	60,75	420 248 031
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	Puteaux	31,50	31,50	612 039 045
Compagnie des Tramways de Rouen	Puteaux	53,43	53,43	570 504 472
Financière Moncey	Puteaux	45,08	45,08	562 050 724
Havas	Suresnes	16,52	16,48	335 480 265
IER GmbH	Uetze	60,85	60,75	Allemagne
IER Graphic (ex-Tupos Graphic)	Avelin	60,85	60,75	330 345 158
IER Impresoras Especializadas	Madrid	60,85	60,75	Espagne
IER Inc.	Carrollton	60,85	60,75	États-Unis
IER Ltd	Southall	60,85	60,75	Royaume-Uni
IER Pte Ltd	Singapour	60,85	60,75	Singapour
IER SA	Suresnes	60,85	60,75	622 050 318
Printex Europe SA	Froyennes	NC	39,05	Belgique
Rivaud Innovation	Puteaux	45,72	45,68	390 054 815
SAFA Cameroun	Dizangue	44,05	43,94	Cameroun
SAFA France	Puteaux	48,90	48,68	409 140 530
Socarfi	Puteaux	28,02	27,85	612 039 099
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	26,00	25,81	562 078 261

NC : Non consolidée.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie du Cambodge, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II – Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- votre société apprécie la valeur :
  - des écarts d'acquisition selon les modalités décrites au paragraphe 11 « Dépréciation d'actifs non financiers » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe,
  - des titres mises en équivalence selon les modalités décrites au paragraphe 12 « Titres des sociétés mis en équivalence » de la même note ;
- les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les modalités décrites au paragraphe 13 « Actifs financiers » de la même note.

À ce titre, sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application des méthodes d'évaluation suivies par votre société ;
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Philippe Bailly

Constantin Associés  
Thierry Quéron

# Comptes annuels

---

58	Bilan
60	Compte de résultat
61	Annexe aux comptes annuels
61	Notes sur le bilan – <a href="#">notes 1 à 7</a>
63	Notes sur le compte de résultat – <a href="#">notes 8 à 12</a>
64	Informations diverses – <a href="#">notes 13 à 19</a>
65	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
66	Filiales et participations au 31 décembre 2008
68	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
69	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Bilan

### Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008		31/12/2007	
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1-2				
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial		337		337	337
<b>Immobilisations corporelles</b>	1-2				
Autres immobilisations corporelles		1	1		
<b>Immobilisations financières</b>	1-7				
Titres de participation		407 363	88 048	319 315	319 445
Autres titres immobilisés		129 600	4	129 596	90 690
Prêts		2		2	1
Autres immobilisations financières		1 251	1 251		
<b>Sous-total</b>		<b>538 554</b>	<b>89 304</b>	<b>449 250</b>	<b>410 473</b>
<b>Créances</b>	3-4				
Autres créances		213 667		213 667	355 772
<b>Divers</b>					
Disponibilités				0	32
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance		1		1	3
<b>Sous-total</b>		<b>213 668</b>	<b>0</b>	<b>213 668</b>	<b>355 807</b>
<b>Total actif</b>		<b>752 222</b>	<b>89 304</b>	<b>662 918</b>	<b>766 280</b>

## Passif

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>Capitaux propres</b>	6		
Capital social		23 509	23 509
Primes d'émission, de fusion, d'apport		282 575	282 575
Réserve légale		3 470	3 470
Autres réserves		52 345	52 345
Report à nouveau		279 406	92 366
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>(73 607)</b>	<b>243 013</b>
<b>Sous-total</b>		<b>567 698</b>	<b>697 278</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	7		
Provisions pour charges		12	13
<b>Sous-total</b>		<b>12</b>	<b>13</b>
<b>Dettes</b>	3-5		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		77	100
Dettes fiscales et sociales			2 738
Autres dettes		95 129	66 151
<b>Sous-total</b>		<b>95 208</b>	<b>68 989</b>
<b>Total passif</b>		<b>662 918</b>	<b>766 280</b>

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Autres produits	9	19	14
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>19</b>	<b>14</b>
Autres achats et charges externes	8	1 367	1 308
Impôts, taxes et versements assimilés		35	35
Autres charges	9	188	188
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>1 590</b>	<b>1 531</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(1 571)</b>	<b>(1 517)</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations		18 109	309 826
Autres intérêts et produits assimilés		10 897	7 772
Reprises sur provisions et transferts de charges		140	90
Différences positives de change		1	
<b>Total des produits financiers</b>		<b>29 147</b>	<b>317 688</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 373	10 247
Intérêts et charges assimilés		99 879	66 127
<b>Total des charges financières</b>		<b>101 252</b>	<b>76 374</b>
<b>Résultat financier</b>	10	<b>(72 105)</b>	<b>241 314</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(73 676)</b>	<b>239 797</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		17	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		259	18 806
Reprises sur provisions et transferts de charges		1	1
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>277</b>	<b>18 807</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8	4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			10 693
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>8</b>	<b>10 697</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	11	<b>269</b>	<b>8 110</b>
Impôts sur les bénéfices	12	200	4 894
<b>Total des produits</b>		<b>29 443</b>	<b>336 509</b>
<b>Total des charges</b>		<b>103 050</b>	<b>93 496</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>		<b>(73 607)</b>	<b>243 013</b>

## Annexe aux comptes annuels

### Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 1 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition.

#### 2 – Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

#### 3 – Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 4 – Liquidation des comptes de l'établissement de Malaisie

La liquidation des comptes de l'établissement de Malaisie, entreprise dès la cession des plantations en 1999, s'est terminée en 2008, après l'encaissement d'un remboursement du Trésor malais (17 milliers d'euros) d'un ancien contentieux fiscal relatif aux droits d'enregistrement sur la cession de la plantation de Sugei Ular réalisée en 1995. Les frais d'honoraires correspondant à cette liquidation se sont élevés à 12 milliers d'euros.

## Notes sur le bilan

### Note 1 – Actif immobilisé

#### Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2008	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2008
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits similaires				
Mali technique de fusion	337			337
<b>Total</b>	<b>337</b>			<b>337</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations	1			1
<b>Total</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	406 259	1 105	1	407 363
Autres titres immobilisés	90 694	38 906		129 600
Prêts	1	1		2
Autres immobilisations financières	1 251			1 251
<b>Total</b>	<b>498 205</b>	<b>40 012</b>	<b>1</b>	<b>538 216</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>498 543</b>	<b>40 012</b>	<b>1</b>	<b>538 554</b>

#### Variation des titres de participation

Les principales augmentations des titres de participation concernent :

(en milliers d'euros)

Société Industrielle et Financière de l'Artois	1 061
La Forestière Équatoriale	44

#### Variation des titres immobilisés

Les principales augmentations des titres immobilisés concernent :

(en milliers d'euros)

Bolloré SA	28 603
Financière de l'Odé	10 303

# Comptes annuels

## Note 2 – Amortissements

### Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2008	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2008
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Mobilier, matériel de bureau	1			1
<b>Total</b>	<b>1</b>			<b>1</b>

## Note 3 – État des échéances, des créances et des dettes

### État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>				
Prêts	2	2		
Autres immobilisations financières	1 251		1 251	
<b>Créances de l'actif circulant</b>				
Autres créances	4 316	4 316		
Groupe et associés	209 351	209 351		209 344
Charges constatées d'avance	1	1		
<b>Total</b>	<b>214 921</b>	<b>213 670</b>	<b>1 251</b>	<b>209 344</b>

### État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2	2			
Dettes fournisseurs	77	77			
Dettes fiscales et sociales					
Groupe et associés	95 112	95 112			95 097
Autres dettes	17	17			
<b>Total</b>	<b>95 208</b>	<b>95 208</b>			<b>95 097</b>

## Note 4 – Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	
Jetons de présence	8

## Note 5 – Charges à payer

(en milliers d'euros)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77
Perte société de personnes (société Financière du Loch)	95 097



## Note 6 – Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2008 est de 23 509 milliers d'euros, divisé en 559 735 actions de 42 euros chacune, dont aucune ne bénéficie d'un droit de vote double.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2008	Affectation du résultat 2007	Résultat de l'exercice 2008	Capitaux propres au 31/12/2008
Capital social	23 509			23 509
Prime d'émission	4 346			4 346
Prime de fusion	278 229			278 229
Réserve légale	3 470			3 470
Autres réserves	52 345			52 345
Report à nouveau	92 366	187 040		279 406
Résultat de l'exercice	243 013	(243 013)	(73 607)	(73 607)
<b>Total</b>	<b>697 278</b>	<b>(55 973)</b>	<b>(73 607)</b>	<b>567 698</b>

## Note 7 – État des provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2008	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2008
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provisions pour retraite	13		1		12
<b>Dépréciations des immobilisations financières</b>					
Participations	86 814	1 373		139	88 048
Titres immobilisés	4				4
Autres immobilisations financières	1 251				1 251
<b>Total</b>	<b>88 082</b>	<b>1 373</b>	<b>1</b>	<b>139</b>	<b>89 315</b>

Les principales dotations pour dépréciation des titres de participation concernent :

(en milliers d'euros)	
Socphipard	1 292
Rivaud Loisirs Communications	45
Somap	18

Les reprises de dépréciation des titres de participation correspondent à la société :

(en milliers d'euros)	
Rivaud Innovation	139

## Notes sur le compte de résultat

### Note 8 – Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2008	2007
Honoraires	1 178	1 195
Autres	189	113
<b>Total</b>	<b>1 367</b>	<b>1 308</b>

### Note 9 – Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2008	2007
Jetons de présence versés	(188)	(188)
Jetons de présence reçus	19	14
<b>Total</b>	<b>(169)</b>	<b>(174)</b>

# Comptes annuels

## Note 10 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2008	2007
Revenus des titres de participation (dividendes)	18 109	309 729
Revenus des titres de participation (sociétés de personnes)	–	97
Charges et produits d'intérêts (dont pertes sur sociétés de personnes)	(88 982)	(58 355)
Autres produits financiers	–	–
Dotations et reprises de provisions	(1 233)	(10 157)
Différences positives de change	1	–
<b>Total</b>	<b>(72 105)</b>	<b>241 314</b>

## Note 11 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2008	2007
Charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	9	(3)
Plus-values ou moins-values nettes sur cession de titres	259	8 113 <sup>(1)</sup>
Reprises et dotations sur provisions	1	1
<b>Total</b>	<b>269</b>	<b>8 111</b>

(1) Dont : – plus-value sur cession des actions Socfin : 7 673 ;  
– plus-value sur cession des actions Compagnie Internationale de Cultures : 412.

## Note 12 – Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(73 676)	(197)	(73 873)
Résultat exceptionnel	269	(3)	266
<b>Total</b>	<b>(73 407)</b>	<b>(200)</b>	<b>(73 607)</b>

## Informations diverses

### Note 13 – Engagements financiers

Néant.

### Note 14 – Rémunérations des dirigeants

(en milliers d'euros)	2008	2007
Organes de surveillance	188	188

### Note 15 – Avances et crédits alloués aux dirigeants

Néant.

### Note 16 – Tableau des filiales et participations

Voir page 66 et 67.

### Note 17 – Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Base	Impôt
Accroissement de la dette future d'impôt	–	–
Allègement de la dette future d'impôt	12	4

### Note 18 – Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la Compagnie du Cambodge sont intégrés globalement dans la consolidation de la société :

Bolloré (ex-Bolloré Investissement)  
Odet  
29500 Ergué-Gabéric

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site [www.bolloré.com](http://www.bolloré.com).

### Note 19 – Effectifs

Néant.

## Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social <sup>(1)</sup>	23 509	23 509	23 509	23 509	23 509
Nombre des actions ordinaires existantes	559 735	559 735	559 735	559 735	559 735
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice<sup>(1)</sup></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	14 992	30 696	211 040	258 063	(73 174)
Impôts sur les bénéfices	1 976	53	16 678	4 894	200
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	10 502	31 181	198 996	243 013	(73 607)
Résultat distribué	22 389	26 867	55 973	155 606	
<b>III. Résultat par action<sup>(2)</sup></b>					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	23,25	54,75	347,24	452,30	(129,30)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	18,76	55,71	355,52	434,16	(131,50)
Dividende net attribué à chaque action	40,00	48,00	100,00	278,00	
<b>IV. Personnel</b>					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-

(1) En milliers d'euros.

(2) En euros.

## Filiales et participations au 31 décembre 2008

Société (en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur brute
<b>A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société</b>				
<b>1. FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)</b>				
Compagnie de Pleuven	136 201	198 961	55,52	75 621
Financière du Loch	236 940	(171 284)	55,50	131 533
La Forestière Équatoriale	353 333 <sup>(1)</sup>	6 590 279 <sup>(1)</sup>	60,68	7 285
Rivaud Loisirs Communication	7 400	(2 666)	82,29	8 229
Société Centrale de Représentation	325	995	83,08	430
Socshipard	26 575	3 193	77,06	90 433
<b>2. PARTICIPATIONS (DE 10 % À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)</b>				
Compagnie des Tramways de Rouen	284	8 069	27,30	1 658
Financière Moncey	4 206	131 748	36,69	21 095
Financière de l'Odéon	105 376	144 510	14,94	54 338
Financière V	69 724	16 227	22,81	19 789
IER	12 560	(9 003)	47,30	3 538
Plantations des Terres Rouges	17 029	505 236	10,00	9 818
Rivaud Innovation	12 160	(7 098)	28,60	3 480
SAFA	4 040	5 838	46,37	2 615
SAFA Cameroun	2 070 000 <sup>(1)</sup>	13 563 146 <sup>(1)</sup>	20,32	1 151
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	1 006	8 096	31,50	7 223
Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie (comptes 2007)	7 868	1 615	18,11	872
Socfinal	24 920	97 642	11,53	971
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>				
1. FILIALES (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A1)				109
2. PARTICIPATIONS (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A2)				96 771
<b>Total</b>				<b>536 959</b>

(1) En milliers de francs CFA.

Valeur nette	Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat dernier exercice	Dividendes encaissés en 2008	Numéro SIRET/ Pays
75 621				194 395		487 529 828 00013
131 533				(171 361)		417 537 628 00014
7 285				634 033 <sup>(1)</sup>	1 582	Côte d'Ivoire
3 898			125	(81)		428 773 980 00019
430				766	414	582 142 857 00025
22 939				273	1 434	552 111 270 00120
1 658				165	94	570 504 472 00038
21 095				24 032	4 395	562 050 724 00110
54 338	13 033			3 303	338	056 801 046 00048
19 789				588	68	342 113 404 00020
3 538			70 016	(3 420)		622 050 318 00063
9 818				37 111	2 043	Luxembourg
1 448				(318)		390 054 815 00027
2 615				787	214	409 140 530 00026
1 151			11 782 294 <sup>(1)</sup>	4 743 883 <sup>(1)</sup>	278	Cameroun
7 223				3 324	594	612 039 545 00035
872				1 368	191	381 241 900 00038
971				15 509	944	Luxembourg
45						
82 644						
<b>448 911</b>						

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie du Cambodge, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II – Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations, que nous portons à votre connaissance :

Votre société détermine la valeur d'inventaire des titres de participation selon les modalités décrites dans le paragraphe 2 des « Méthodes et principes comptables » de l'annexe.

À ce titre, sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application des approches retenues par votre société ;
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Philippe Bailly

Constantin Associés  
Thierry Quéron

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Votre Conseil de surveillance du 15 décembre 2008 a autorisé votre société à consentir un abandon de créance, dans le cadre de l'article 216A du Code général des impôts, à la société IER pour un montant global de 4 758 000 euros.

Personnes intéressées :

- Comte de Ribes ;
- Bolloré Participations représentée par Vincent Bolloré ;
- Thierry Marraud, Président du Directoire de Compagnie du Cambodge et représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'administration d'IER.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Philippe Bailly

Constantin Associés  
Thierry Quéron





## Résolutions

---

- 72 Rapport du Directoire à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009
- 73 Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009
- 75 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières
- 76 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières

## Rapport du Directoire à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation des résolutions ayant pour objet de renouveler des délégations de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital.

### **Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (neuvième résolution)**

Nous vous proposons de donner au Directoire une délégation de compétence, avec faculté pour lui de subdéléguer à son Président, afin de pouvoir procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres qui seraient émis en représentation d'une quotité de capital de la société. Ces émissions seraient assorties d'un droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières précitées serait limité à 7 700 000 euros (sept millions sept cent mille euros), étant précisé que le montant nominal total des valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder une valeur nominale de 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros).

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la décision d'autoriser les actionnaires à souscrire à titre réductible appartient à l'organe qui décide de l'émission.

Lorsque les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Directoire peut, à son choix et dans l'ordre qui lui convient, utiliser les possibilités ci-après énoncées de l'article L. 225-134 du Code de commerce :

- limiter l'augmentation de capital aux souscriptions reçues dans la mesure où elles atteignent les trois quarts de l'augmentation de capital.  
Cette règle s'applique aujourd'hui de plein droit sauf décision contraire de l'Assemblée générale ;
- répartir les actions non souscrites entre les personnes de son choix, sauf décision contraire de l'Assemblée ;
- offrir au public tout ou partie des actions non souscrites, à condition que l'Assemblée ait expressément admis cette possibilité.

La durée de la présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de vingt-six mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Cette délégation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Délégation de pouvoir consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dixième résolution)**

L'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce dispose que, dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, l'Assemblée générale extraordinaire peut déléguer au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ainsi, nous vous demandons, par le vote de la dixième résolution, de déléguer pour une durée de vingt-six mois au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Directoire aurait ainsi tous les pouvoirs aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale et de procéder aux modifications des statuts.

### **Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, attribution d'actions nouvelles ou élévation du nominal (onzième résolution)**

Il vous est proposé, en outre, de consentir au Directoire une délégation de compétence à effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pendant une durée de vingt-six mois, ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions susvisées ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 7 700 000 euros (sept millions sept cent mille euros) qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence.

### **Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés (douzième résolution)**

L'article L. 225-129-6 du Code de commerce (article 78 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004) dispose que, lorsque l'Assemblée générale extraordinaire délègue au Directoire sa compétence pour décider une augmentation de capital (article L. 225-129-2), elle doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Nous vous demandons par conséquent et compte tenu de l'objet des neuvième et dixième résolutions de consentir au Directoire une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, et de réserver cette opération aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise (PEE) de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Nous vous demandons de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription au profit desdits adhérents à un PEE.

Le prix des actions souscrites par les adhérents à un PEE sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription.

### **Pouvoirs à conférer (treizième résolution)**

Nous vous remercions de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale extraordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

Thierry Marraud  
Président du Directoire

# Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009

## À titre ordinaire

### Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2008)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne, et du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve dans toutes leurs parties lesdits comptes et rapports tels qu'ils lui sont présentés et qui font ressortir une perte de 73 607 333,54 euros.

Elle prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été engagée au cours de l'exercice.

### Deuxième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT)

Le résultat net de l'exercice est une perte de 73 607 333,54 euros.

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Directoire, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

(en euros)

Perte de l'exercice	(73 607 333,54)
Report à nouveau antérieur	279 405 952,53
Bénéfice distribuable	205 798 618,99
Dividende	
Au compte « Report à nouveau »	205 798 618,99

Conformément à la loi, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2007	2006	2005
Nombre d'actions	559 735	559 735	559 735
Dividendes (en euros)	278,00 <sup>(1)</sup>	100,00 <sup>(1)</sup>	48,00 <sup>(1)</sup>
Montant distribué (en millions d'euros)	155,61	55,97	26,87

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

### Troisième résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2007)

L'Assemblée générale ordinaire approuve les comptes consolidés qui se traduisent par un résultat net de 33,9 millions d'euros, dont 24,6 millions d'euros part du Groupe, contre un bénéfice de 339,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

### Quatrième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat du Comte de Ribes arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### Cinquième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Hubert Fabri arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### Sixième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Bolloré Participations arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### Septième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Plantations des Terres Rouges arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### Huitième résolution

(NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Daniel-Louis Deleau arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas le renouveler et de nommer Jean-Philippe Hottinguer – 63, rue de la Victoire, 75002 Paris – pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### Neuvième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux prescriptions de l'article L. 225-88 du Code de commerce, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

## À titre extraordinaire

### Dixième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Directoire la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 7700000 euros (sept millions sept cent mille euros) en nominal, primes d'émission éventuellement non comprises, étant précisé que le montant nominal total des valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200000000 euros (deux cents millions d'euros) ou la contre-valeur de ce montant.
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions sans être inférieur aux trois quarts de l'augmentation de capital décidée. Les actions non souscrites peuvent être librement réparties totalement ou partiellement. Le Directoire pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- conformément à l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer à son Président le pouvoir de décider la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que d'y surseoir. Le Président du Directoire devra rendre compte au Directoire de l'utilisation de ce pouvoir dans les conditions prévues par ce dernier ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- pour chacune des émissions décidées en application de cette résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et dans la limite du plafond global ci-dessus mentionné, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

## Onzième résolution

(DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL LIMITÉE À 10% DU CAPITAL VISANT À RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Directoire et du Conseil de surveillance, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6, délègue au Directoire pour une durée de vingt-six mois les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10% de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Directoire aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'en imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

## Douzième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du Conseil de surveillance et selon les dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, durant la même période de vingt-six mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions visées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 7 700 000 euros (sept millions sept cent mille euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation de compétence donnée aux termes de la première résolution de la présente assemblée ;
- en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation. Conformément à l'article L. 225-129-4, le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer à son Président le pouvoir de décider la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir. Le Président du Directoire devra rendre compte au Directoire de l'utilisation de ce pouvoir dans les conditions prévues par ce dernier ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## Treizième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du Conseil de surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément, d'une part, aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce et, d'autre part, à celles des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, délègue au Directoire la compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, dans la limite de 1% du montant des titres composant à ce jour le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits adhérents.

Le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera égal ou supérieur à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription.

L'Assemblée générale extraordinaire donne au Directoire, conformément aux dispositions légales et réglementaires dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et, notamment pour :

- décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servies, et ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La délégation de compétence ainsi conférée au Directoire, avec faculté de subdélégation au Président, est valable à compter de la présente Assemblée, et ce pour une durée de vingt-six mois.

## Quatorzième résolution

(POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009 (neuvième résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce, et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, et pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider de cette opération et fixer les conditions définitives des émissions en découlant.

La neuvième résolution prévoit l'émission en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 7 700 000 euros. Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra, quant à lui, excéder 200 000 000 euros ou la contrevaletur, à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant cette opération, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Directoire ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la neuvième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

AEG Finances  
Philippe Bailly

Les Commissaires aux comptes

Constantin Associés  
Thierry Quéron

## Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions réservée aux salariés adhérents à des plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2009 (douzième résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette émission est réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Paris et Levallois-Perret, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Philippe Bailly

Constantin Associés  
Thierry Quéron

## Autres informations réglementées

---

- 78 Attestation du rapport financier annuel
- 78 Document d'information annuel



# Autres informations réglementées

## Attestation du rapport financier annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

29 avril 2009  
Thierry Marraud  
Président du Directoire

## Document d'information annuel

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de la société ([www.compagnie-du-cambodge.com](http://www.compagnie-du-cambodge.com))

Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

### Communiqués

09/04/2009	Résultats année 2008
20/02/2009	Chiffre d'affaires exercice 2008
19/12/2008	Recommandations Afep-Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires
14/11/2008	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2008
29/08/2008	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008
07/08/2008	Chiffre d'affaires du premier semestre 2008
19/05/2008	Modalités de mise à disposition/Consultation des informations article R. 225-83 du Code de commerce
14/05/2008	Informations financières trimestrielles
30/04/2008	Mise à disposition du rapport financier annuel 2007
18/04/2008	Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire <sup>(1)</sup>
27/03/2008	Extrait du communiqué du 3 novembre 2006
20/03/2008	Résultats année 2007 Avis financiers : La Tribune (20 mars 2008)
15/02/2008	Chiffre d'affaires 2007

(1) Ne fait pas l'objet d'une diffusion réglementée.

### Déclaration d'opérations sur titres de la Compagnie du Cambodge par les dirigeants

05/02/2008	Déclarations d'opérations sur titres
------------	--------------------------------------

### Publications (disponibles sur le site Internet : [www.compagnie-du-cambodge.com](http://www.compagnie-du-cambodge.com))

29/08/2008	Rapport financier semestriel 2008
30/04/2008	Rapport annuel 2007

### Rapport annuel (disponible au siège de la société)

29/05/2009	Rapport annuel 2008
30/05/2008	Rapport annuel 2007

## Informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (Balo)

Disponible sur le site [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

08/08/2008	Chiffre d'affaires du premier semestre 2008
23/06/2008	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2007
07/05/2008	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008
18/04/2008	Avis de convocation pour l'assemblée générale ordinaire
16/04/2008	Publication des comptes annuels 2007
13/02/2008	Chiffre d'affaires année 2007

## Informations déposées au greffe du tribunal de commerce de Nanterre

27/06/2008	Dépôt des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 consécutif à l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008 (dépôt numéro 11444 du 27 juin 2008)
27/06/2008	Dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 consécutif à l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008 (dépôt numéro 11443 du 27 juin 2008)
11/09/2008	Changement de Président du Directoire, de membre du Directoire, de représentant permanent de Plantations des Terres Rouges, membre du conseil de surveillance, Procès verbal du conseil du 28 août 2008 (dépôt numéro 27380 du 11 septembre 2008)

## Informations mises à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale de la Compagnie du Cambodge

### Préalablement à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2008

- L'avis de réunion valant convocation paru dans le Balo n° 47 du 18 avril 2008
- L'avis de convocation paru dans le journal des annonces légales *Le Quotidien Juridique* n° 100 du 19 mai 2008
- Les statuts
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du Groupe
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- Les rapports du Directoire et du Conseil de surveillance
- Le rapport du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le texte des projets de résolutions
- La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés
- La liste des conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- Le tableau récapitulatif des délégations de pouvoir accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital
- La liste des actionnaires arrêtée par la société trois jours ouvrés qui précède l'Assemblée générale









# Compagnie du Cambodge

---

Tour Bolloré

31-32, quai de Dion-Bouton

92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : + 33 (0)1 46 96 44 33

Fax : + 33 (0)1 46 96 44 22